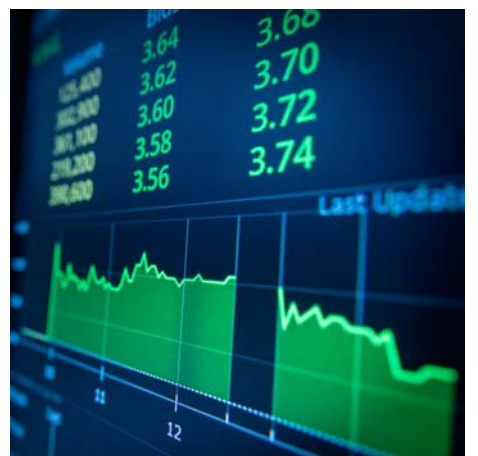


Rapport environnemental social et de gouvernance 2018



L'ENGAGEMENT MUTUEL

SOMMAIRE

1	Démarche générale	4
	1.1 Présentation et gouvernance	5
	1.2 Valeurs mobilières	5
	1.3 Immobilier	12
2	Méthodologie et résultats	16
	2.1 Valeurs mobilières	17
	2.2 Immobilier	28
3	Réactions/changements effectués	30
	3.1 Valeurs mobilières	31
	3.2 Immobilier	35

**RAPPORT
ENVIRONNEMENTAL
SOCIAL ET
DE GOUVERNANCE
2018**

À qui s'adresse le rapport ?

Rapport	Public cible	Canal de communication
Rapport ESG Covéa	Parties prenantes (clients, régulateurs...)	Site Internet de Covéa www.covea.eu
Rapport ESG Covéa Finance	Groupe Covéa, porteurs de parts, régulateurs	Site Internet de Covéa Finance www.covea-finance.fr
Rapport ESG des fonds de Covéa Finance	Groupe Covéa, porteurs de parts, régulateurs	Site Internet de Covéa Finance www.covea-finance.fr
Déclaration de performance extra-financière (DPEF, ex-rapport RSE) de Covéa et ses marques	Grand Public (salariés, clients...)	Site Internet de Covéa www.covea.eu et de ses marques, MAAF, MMA et GMF



"2018 a été une année de concrétisation des réflexions engagées depuis plusieurs années de manière homogène et équilibrée sur les trois piliers de l'ESG."

Laurent Tollié

Directeur général Investissements de Covéa

Covéa est fidèle à sa stratégie d'investissement long terme au bénéfice de ses sociétaires et clients. Déclinaison de cette stratégie, Covéa considère que l'intégration des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) apporte de la valeur pour la gestion et la maîtrise des risques des portefeuilles, en venant enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers ou de rentabilité.

2018 a été une année de concrétisation des réflexions engagées depuis plusieurs années de manière homogène et équilibrée sur les trois piliers de l'ESG. La démarche d'investisseur responsable de Covéa s'est ainsi renforcée de manière significative et continuera à s'enrichir et à se déployer en 2019.

Ces quelques lignes ont vocation à souligner les plus importantes avancées engagées cette année par les deux acteurs concernés du Groupe :

- **Covéa Finance**, 10^{ème} société française de gestion d'actifs, a lancé quatre fonds à dominante environnementale (Covéa Aeris, Covéa Aqua, Covéa Terra et Covéa Solis) et propose un fonds labellisé ISR (un second fonds a été labellisé au cours du 1^{er} trimestre 2019). Sur le volet social, les fiches d'analyse ESG se sont renforcées sur le critère du suivi des controverses. Covéa Finance fait du dialogue actionnarial un outil d'incitation des entreprises dans lesquelles nous investissons sur le long terme, notamment en matière de transition énergétique. Autre illustration, le fonds Covéa Solis se

concentre sur des sociétés potentiellement fortement émettrices de gaz à effet de serre qui s'inscrivent dans la transition énergétique. Par ailleurs, à l'issue d'une analyse détaillée, Covéa et Covéa Finance ne sont plus exposées au 31 décembre 2018 aux titres inscrits sur la liste des 120 principaux développeurs de charbon.

- **Covéa Immobilier**, acteur institutionnel important sur son secteur d'activité, s'est engagé dans une démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ses immeubles de placement et d'exploitation au travers d'actions concrètes (optimisation de la gestion du chauffage, installation d'équipements hydro-économiques, déploiement des éclairages LED, ...). Covéa Immobilier étudie systématiquement l'obtention d'une certification environnementale pour tout projet de construction ou de restructuration lourde d'immeuble de placement. Ainsi, depuis 2012, 40% du patrimoine total a fait l'objet d'une labellisation et/ou certification dont 95% des bâtiments rénovés. Une étude est lancée en 2019 pour évaluer l'impact des risques physiques (identification/quantification) sur notre patrimoine immobilier.

Ce troisième rapport ESG décrit en détail les actions menées par Covéa en sa qualité d'investisseur responsable, et en explique les résultats.

Démarche générale

1.1	Présentation et gouvernance	5
1.2	Valeurs mobilières	5
1.2.1	Présentation de Covéa Finance	5
1.2.2	Contexte et évolutions réglementaires	6
1.2.2.1	Principales évolutions de place	6
1.2.2.2	Groupes de travail de place	6
1.2.3	Démarche ESG de Covéa Finance	7
1.2.3.1	Les grands principes	7
1.2.3.2	Déploiement et progressivité	7
1.2.3.3	Approche par les risques	9
1.2.3.4	Intégration dans les objectifs d'entreprise triennaux	9
1.2.4	Les politiques et engagements	10
1.2.5	Moyens d'information	10
1.2.5.1	En interne au sein de Covéa Finance	10
1.2.5.2	Vis-à-vis du groupe Covéa (mandats et OPC dédiés)	10
1.2.5.3	Vis-à-vis des clients hors groupe Covéa (OPC ouverts)	11
1.2.6	Ressources et moyens	11
1.2.6.1	Positionnement de l'ESG dans l'entreprise	11
1.2.6.2	Données et prestataires	11
1.2.6.3	Déploiement d'un outil interne	11
1.3	Immobilier	12
1.3.1	Présentation de Covéa Immobilier	12
1.3.2	Démarche ESG de Covéa Immobilier	13
1.3.2.1	La gouvernance au sein de Covéa Immobilier	13
1.3.2.2	Les grands principes	14
1.3.3	Politique et engagements	15
1.3.3.1	La politique	15
1.3.3.2	Les engagements	15

1.1 Présentation et gouvernance

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe une feuille de route pour favoriser une croissance économique durable et un mix énergétique bas carbone en France.

Elle renforce également le rôle de la finance dans la transition écologique et énergétique, notamment l'article 173-VI et son décret d'application, qui introduisent de nouvelles exigences de transparence extra-financière pour les investisseurs français.

Dans ce contexte, le rapport ESG Covéa a pour objectif de décrire avec le plus de précision possible la prise en compte et l'intégration des enjeux ESG dans la politique d'investissement du Groupe. Il rend également compte de la gouvernance au quotidien du développement des pratiques ESG au sein de Covéa.

Cette gouvernance s'appuie essentiellement sur les expertises de Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) du Groupe, et de Covéa Immobilier, qui gère l'ensemble de son parc immobilier. À cet effet, un groupe de travail intra-groupe « *Task Force Covéa sur le reporting article 173* » a été créé dès mars 2016.

Ce groupe de travail, qui s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 2018, est piloté par un membre du comité de direction de Covéa Finance. Il est également composé des analystes ESG de Covéa Finance, du responsable du contrôle interne et du suivi des actifs de la Direction générale Investissements de Covéa, du directeur des Affaires Publiques de Covéa, d'un représentant du Pôle RSE de Covéa et deux représentants de Covéa Immobilier.

En 2018, plusieurs thématiques y ont été abordées : les évolutions réglementaires, le pilotage de la production des rapports ESG, l'étude d'un échantillon représentatif de rapports ESG (publiés en réponse à l'art. 173-VI), la coordination des travaux, ou encore le retour d'information sur les groupes de travail de place.

Enfin, et en parallèle aux dispositions prises en interne, Covéa contribue activement à la réflexion collective sur les pratiques ESG au sein de différents groupes de travail organisés par les principales associations et fédérations professionnelles du secteur de l'assurance et de la finance, et a mandaté Covéa Finance pour la représenter au sein de ces instances de place.

1.2 Valeurs mobilières

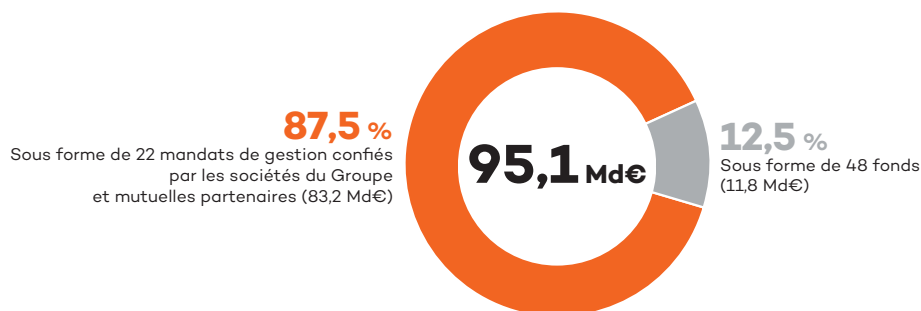
1.2.1 Présentation de Covéa Finance

Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement en valeurs mobilières.

Elle gère 87,5 % de ses encours sous forme de mandats, confiés par les sociétés du Groupe et ses mutuelles partenaires.

Positionnée comme un acteur de la finance au service de l'assurance, Covéa Finance ne sous-délègue pas de gestion financière à d'autres SGP, notamment dans une logique de maîtrise des risques embarqués dans ses portefeuilles.

Répartition des actifs gérés par Covéa Finance au 31 décembre 2018



Source : Covéa Finance.

1.2.2 Contexte et évolutions réglementaires

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) s'applique à Covéa Finance en tant que société de gestion de portefeuille et au groupe Covéa en tant qu'investisseur.

Covéa Finance tient également compte de toutes les publications de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le sujet.

Les textes prévoient, pour les entités soumises à l'obligation de *reporting*, un seuil d'éligibilité fixé à 500 M€ d'actifs ou de taille de bilan. Ce seuil conditionne la nature et le contenu des obligations d'information.

Au 31 décembre 2018, les fonds gérés par Covéa Finance concernés par l'obligation d'information au sens strict des seuils d'éligibilité édictés par le décret d'application de la loi sont les suivants :

- Covéa Profil Équilibre ;
- Covéa Profil Dynamique ;
- Covéa Sécurité.

Des rapports ESG individuels sont produits pour chacun des fonds ouverts éligibles. Par ailleurs, en raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, Covéa Finance continue de publier un rapport consolidé pour l'ensemble de ses fonds et mandats.

Covéa Finance publie également chaque année un rapport individuel sur les fonds ouverts ciblant des thématiques ESG spécifiques et clairement identifiables. Au titre de l'exercice 2018, quatre fonds à thématique environnementale ont fait l'objet d'un rapport individuel :

- Covéa Aeris ;
- Covéa Aqua ;
- Covéa Solis ;
- Covéa Terra.

Les rapports ESG des fonds ouverts sont disponibles en annexe des rapports annuels des fonds publiés sur www.covea-finance.fr.

1.2.2.1 Principales évolutions de place

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre au niveau européen des recommandations issues du Rapport du groupe d'experts de haut niveau (HLEG) sur la Finance Durable publié en 2017.

La Commission Européenne a publié un premier lot de mesures le 24 mai 2018 dans le cadre de son Plan d'action pour la Finance Durable annoncé en mars 2018.

Le groupe Covéa et Covéa Finance ont dans ce cadre répondu à la consultation de la Commission Européenne menée suite à la recommandation n° 3 du HLEG relative au devoir fiduciaire.

Les trois premières propositions de mesures législatives sont centrées sur le climat et portent sur les thèmes suivants :

- la création d'un système unifié de classification (ou taxinomie) qui permettra de déterminer ce qui sera réglementairement considéré comme activité « verte » ou « durable », et qui servira ultérieurement à la détermination de standards ou de labels ;
- une transparence accrue en matière de publication d'informations portant sur le climat à destination des clients ;
- l'établissement de standards minimums relatifs à la création d'indices de référence bas carbone et avec un impact carbone positif.

Par ailleurs, les autorités européennes de supervision de l'assurance (EIOPA) et des marchés financiers (ESMA) ont été missionnées par la Commission Européenne – dans le cadre du processus européen – sur l'intégration de la notion de durabilité et de risque associé dans la régulation.

À cet effet, de nombreuses consultations techniques ont débuté en 2018 et se termineront courant 2019. Covéa Finance a participé en 2018 à une réponse conjointe de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) à l'une de ces consultations.

2018 a également vu la transposition au niveau national de plusieurs textes européens d'importance dans le domaine extra-financier. Il s'agit de la Directive sur le devoir de vigilance, la Directive sur le Droit des Actionnaires ainsi que la DPEF (Déclaration de Performance Extra-financière) qui remplace le rapport RSE.

En France toujours, l'AMF a publié son plan stratégique à 5 ans (#Supervision2022) qui identifie la Finance Durable comme l'une de ses 8 priorités d'actions.

D'une manière générale, Covéa Finance contribue aux enquêtes, questionnaires et sondages des autorités de régulation en lien avec l'ESG, consciente que ces dernières permettent de disposer d'une meilleure vision d'ensemble et compréhension des pratiques de place en la matière.

À ce titre, Covéa Finance a contribué à la réponse conjointe du Groupe à la première enquête de l'ACPR sur la prise en compte du risque climatique chez les assureurs, ainsi qu'à un questionnaire de l'AFG.

1.2.2.2 Groupes de travail de place

En 2018, Covéa Finance a poursuivi sa contribution à la réflexion collective à travers sa participation active aux travaux des associations professionnelles. Elle a également participé, au nom du groupe Covéa, à plusieurs groupes de travail initiés par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et portant sur les sujets détaillés ci-dessous.

Enjeux relatifs à l'exclusion et au désinvestissement :

Le groupe de travail dédié a abouti à la publication d'un guide de bonnes pratiques relatives aux politiques d'engagement et d'exclusion ESG, publié par la FFA en octobre 2018.

Enjeux relatifs aux risques ESG climat et scénarios 2 °C :

Dans le cadre de ce second groupe de travail de la FFA, Covéa Finance a contribué à la publication d'un guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement. Covéa Finance s'appuie sur ce guide, publié en novembre 2018, dans le cadre de ses travaux en cours sur l'évaluation des risques ESG embarqués dans ses portefeuilles. Ces deux publications sont accessibles sur www.ffa-assurance.fr.

Enjeux relatifs à la gouvernance et à la sensibilisation des souscripteurs de contrats d'assurance-vie :

Les livrables produits par ce groupe auquel Covéa Finance a participé, en particulier sur le volet « sensibilisation des souscripteurs », doivent permettre de renforcer la pédagogie sur les enjeux de l'ESG auprès des réseaux de distribution et donc auprès des souscripteurs finaux.

D'autre part, en tant que société de gestion, Covéa Finance a contribué aux travaux de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), et notamment à une initiative conjointe émetteurs/investisseurs sur le reporting climat, en partenariat avec la FFA et le MEDEF.

Sous l'égide de ses trois organismes, Covéa Finance a pu participer à des échanges rassemblant investisseurs et entreprises des secteurs de l'énergie et du transport visant à définir un socle d'informations partagées, en application des recommandations de la *Task-Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), un groupe de travail mis en place par le Conseil de stabilité financière du G20 (FSB) fin 2015 et dont le rapport final, publié fin juin 2017, constitue un guide pratique de référence pour rendre publiques des informations liées à la prise en compte du climat.

Cette démarche a abouti à la parution d'un « cadre opérationnel pour un dialogue constructif entre investisseurs et entreprises » sur le reporting climat, également accessible sur www.ffa-assurance.fr et www.afg.asso.fr.

Au-delà de sa participation à ces différents groupes de travail, Covéa Finance répond également aux enquêtes et questionnaires initiés par les fédérations professionnelles. Elle a ainsi participé pour la seconde année consécutive au baromètre ESG-climat réalisé conjointement par la FFA et Novethic.

1.2.3 Démarche ESG de Covéa Finance

1.2.3.1 Les grands principes

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit (actions, taux, dérivés...) ou le support (OPC ou mandat) et de la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG au travers de sa chaîne de valeur.

Le comité de direction de Covéa Finance a déterminé les grands principes structurants qui encadrent la déclinaison de l'ESG dans sa politique, en prenant en compte :

La caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière.

La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG :

- un projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs d'entreprise pluriannuels pour la prise en compte de critères ESG ;
- un déploiement progressif sur le périmètre pris en compte, et ce sur chaque composante (E, S, et G) car l'état d'avancement, la disposition, la qualité et la fiabilité des données sont différents selon les pays ainsi que les pratiques et codes de gouvernance.

La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes :

- cette recherche est systématique et s'exprime notamment dans l'exercice des droits de vote ;
- la prise en compte de manière équilibrée des trois piliers (E, S et G) de façon à ce que l'un ne se fasse pas au détriment des autres.

1.2.3.2 Déploiement et progressivité

Tous les actifs gérés par Covéa Finance sont potentiellement éligibles à une prise en compte de critères ESG, qu'ils soient sous forme de mandats ou d'OPC. L'approche de Covéa Finance se veut progressive et pragmatique, en lien avec un domaine extra-financier encore mouvant qui nécessite du temps et de la maturité.

Covéa Finance se positionne également dans un rôle d'accompagnement des entreprises au sein desquelles elle investit dans le développement de leurs pratiques ESG.

Pour la gestion sous mandat, Covéa Finance respecte, à travers sa démarche d'intégration de l'ESG, l'obligation réglementaire de primauté de l'intérêt des clients, qui s'exprime notamment par la prise en compte, dans la gestion de ses mandats, de la politique d'investissement du groupe Covéa.

La stratégie mise en place pour les mandats se décline aussi dans la gamme OPC.

Zoom sur le périmètre ESG de Covéa Finance

L'analyse ESG des émetteurs d'actions ou de dette (privés ou souverains)

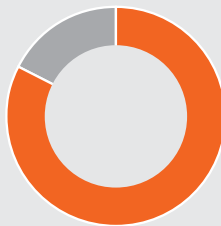
Covéa Finance privilégie une approche progressive de l'intégration de l'ESG dans ses processus d'investissement. Deux méthodes d'appréciation ESG ont été développées pour, d'une part les classes d'actifs actions et crédit (émetteurs privés), et d'autre part pour les obligations souveraines.

Au sein de ce périmètre dit « éligible » à l'analyse ESG, l'équipe d'analystes dédiés de Covéa Finance réalise progressivement des études sur les émetteurs de titres.

Pourcentage d'actifs éligibles à l'analyse ESG au 31/12/2018*

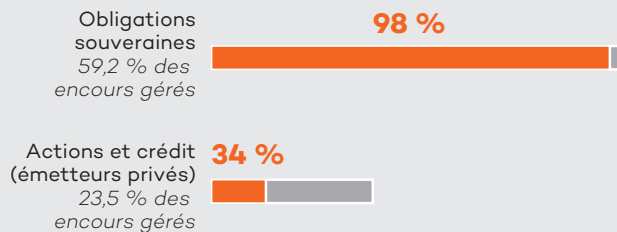
17,3 %

Non éligibles



82,7 %
Éligibles
à l'analyse
ESG

Pourcentage d'émetteurs analysés selon des critères ESG, par classe d'actifs, au 31/12/2018



Au sein de ces classes d'actifs « éligibles », % des encours :

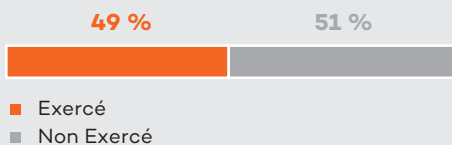
- Ayant fait l'objet d'une analyse ESG
- N'ayant pas fait l'objet d'une analyse ESG

L'ensemble des titres (y compris ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse ESG) sont susceptibles de faire l'objet d'une alerte en cas d'identification d'une controverse sur un aspect environnemental, social ou de gouvernance. Les modalités d'analyse sont distinctes pour les fonds ISR et les fonds à thématique environnementale. Pour ces derniers, la notation des entreprises ou émetteurs souverains selon des critères « extra-financiers » est systématique.

Le vote aux Assemblées Générales

En application de sa politique de vote (disponible sur www.covea-finance.fr), Covéa Finance a voté à 69 Assemblées Générales en 2018, soit 100 % de son périmètre prioritaire.

Pourcentage d'actions détenues pour lesquelles un droit de vote a été exercé en 2018*

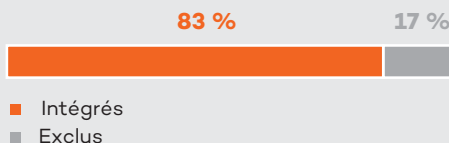


Source : Covéa Finance.

L'intensité CO₂

L'intensité carbone est calculée sur la base de l'ensemble des actifs gérés par la société de gestion, à l'exception des fonds externes et des titres monétaires.

Pourcentage des actifs gérés intégrés dans le calcul de l'intensité CO₂ en 2018*



Source : Covéa Finance.

* Pourquoi 100 % des actifs ne sont-ils pas considérés comme « éligibles » à une analyse ESG et au calcul de l'intensité CO₂ à fin 2018 ? Les titres monétaires ne sont pas intégrés au périmètre en raison de leur horizon de détention court. Il en va de même pour les fonds détenus dans les fonds de Covéa Finance, car cela impliquerait une mise en transparence de leur composition. Il convient néanmoins de noter que des critères ESG ont été intégrés dans les questionnaires d'évaluation de ces fonds externes.

Au-delà des périmètres évoqués ci-dessus, la notion de progressivité relative à l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement s'applique également à :

- la méthodologie de l'analyse ESG elle-même : les fiches d'analyse ESG des émetteurs évoluent dans le temps, avec l'intégration de nouveaux critères d'analyse aussi bien dans la grille d'analyse des émetteurs souverains que des émetteurs privés ;
- l'analyse des risques : identification, mesure et hiérarchisation progressive des risques ESG par secteur et par émetteur ;
- le dialogue actionnarial : en fonction de la catégorisation interne des titres détenus en portefeuille, car l'implication dans la vie de l'entreprise y est différente selon l'optique de détention (moyen/long terme ou tactique), et également en fonction

de la connaissance de l'entreprise et de ses problématiques ;

- l'utilisation de données externes ;
- la prise en compte de standards internationaux comme les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

1.2.3.3 Approche par les risques

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Risques génériques en cas de non-maîtrise des facteurs ESG

Environnement	Social/sociétal	Gouvernance
	Risques de réputation	
	Risques de pénalités financières	
	Risques réglementaires	
	Risques liés au financement	
	Risques de discontinuité de l'activité	
	Risques opérationnels émergents (dont technologiques)	

Risques spécifiques au réchauffement climatique

Risques physiques	Risques de transition
Pertes liées à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes...)	Ajustements vers une économie bas carbone (notion de <i>stranded assets</i> c'est-à-dire qu'il existe un risque de dépréciation en bourse des actifs carbonés). Nous intégrons les risques de responsabilité (juridique et de réputation) dans le risque de transition.

Les risques ESG, qu'ils soient sectoriels ou applicables à un émetteur en particulier, sont appréhendés *via* plusieurs canaux principaux :

- lors des échanges avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- lors de la revue et de l'appréciation des controverses liées aux émetteurs.

Ces risques sont également identifiés et évalués dans le cadre des activités de recherche de l'équipe d'analystes ESG, et retranscrits dans les fiches d'analyse produites par ses soins.

En 2018, Covéa Finance a contribué à la publication d'un guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement dans le cadre d'un groupe de travail de la FFA (« risques ESG climat et scénarios 2 °C »). Covéa Finance s'appuie sur ce guide, publié en novembre 2018, dans le cadre des travaux en cours sur l'évaluation des risques ESG embarqués dans ses portefeuilles.

En effet, Covéa Finance va poursuivre en 2019 le travail engagé sur l'appréciation des risques embarqués en portefeuilles, ne se limitant pas aux risques liés au

changement climatique, mais couvrant bien l'ensemble des risques « E », « S » et « G ».

Dans un premier temps, Covéa Finance a travaillé à l'identification de risques ESG par secteurs. Ce travail doit permettre d'identifier ceux auxquels la SGP du Groupe est la plus exposée du fait de ses positionnements sectoriels.

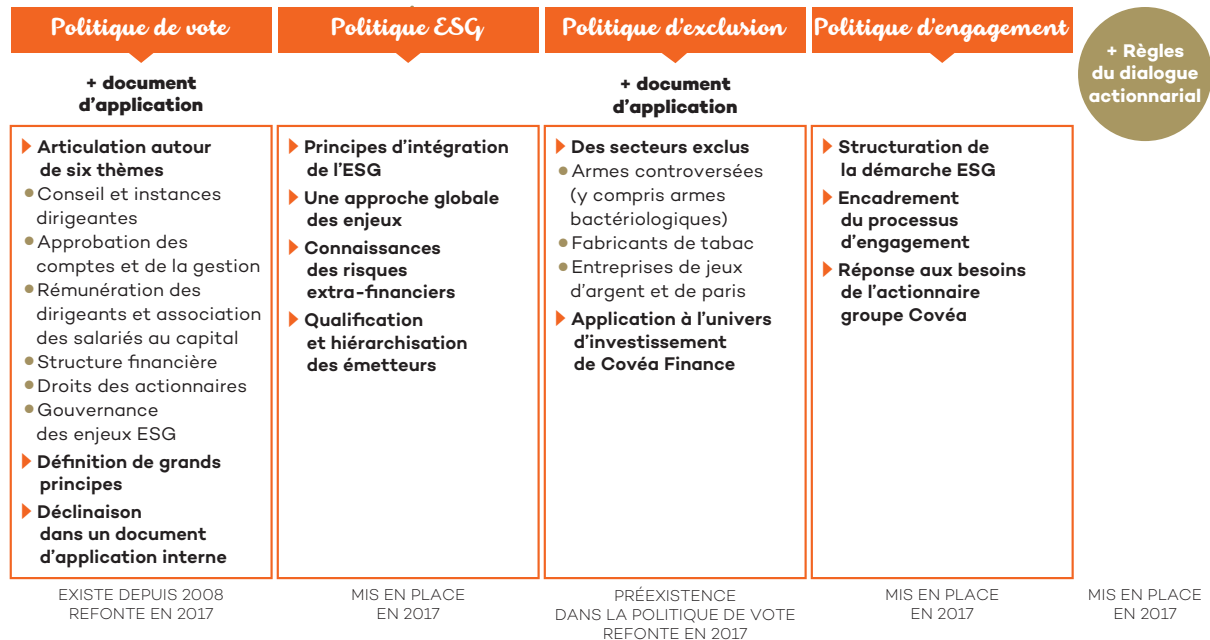
Dans un second temps, l'équipe d'analystes ESG prévoit d'évaluer les entreprises détenues en portefeuille en fonction des actions qu'elles mettent en œuvre pour se couvrir et/ou atténuer leur exposition auxdits risques.

1.2.3.4 Intégration dans les objectifs d'entreprise triennaux

L'ESG a été déployée au sein de Covéa Finance à partir de 2015 comme un projet transverse sur les bases de l'existant (principalement le pilier Gouvernance, en lien avec l'exercice des droits de vote), puis a été intégré à part entière dans les objectifs d'entreprise triennaux, déclinés ensuite en objectifs individuels pour chaque collaborateur. C'est ainsi que l'ESG et sa mise en œuvre concerne l'ensemble des salariés de Covéa Finance.

1.2.4 Les politiques et engagements

Quatre politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covéa Finance. Ces politiques font l'objet d'une révision annuelle impliquant des correspondants issus de plusieurs équipes : gestion, recherche micro et macroéconomique, juridique, contrôle interne. Les politiques 2019 sont accessibles sur www.covea-finance.fr.



1.2.5 Moyens d'information

1.2.5.1 En interne au sein de Covéa Finance

L'appropriation des enjeux ESG en interne demeure au cœur des ambitions de Covéa Finance. Pour renforcer cette appropriation, un module dédié à l'ESG a été intégré dans le « Parcours Découverte », c'est-à-dire la formation d'intégration dispensée aux nouveaux arrivants. Deux sessions de cette formation ont été organisées en 2018 et ont permis de sensibiliser tous les nouveaux collaborateurs, issus d'équipes variées, à ces enjeux.

L'équipe ESG a également poursuivi son travail de communication de proximité, *via* plusieurs canaux : la publication d'une Lettre de l'ESG (initiée en 2017), et la publication ponctuelle d'articles ou d'études en lien avec l'ESG, rédigés en collaboration avec d'autres équipes.

Le déploiement progressif d'un outil propriétaire dédié à l'ESG permet également de faciliter la mise à disposition de la recherche ESG auprès des différentes équipes concernées.

Par ailleurs, les fiches d'analyses ESG (émetteurs privés) ont fait l'objet d'une refonte en fin d'année 2018 afin d'y intégrer des éléments relatifs aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ainsi que

des éléments de comparaison plus exploitables sur le volet « climat ». Rédigées en fonction des demandes des équipes de gestion et de recherche, elles sont un des principaux vecteurs de l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement.

Enfin, les analystes ESG participent depuis la fin de l'année 2018 aux comités de gestion valeurs (actions et crédit) de Covéa Finance, instances où sont prises les décisions d'investissement et où s'incarne la collégialité de l'entreprise.

1.2.5.2 Vis-à-vis du groupe Covéa (mandats et OPC dédiés)

Le groupe Covéa est informé des modalités de prise en compte de l'ESG par Covéa Finance à travers plusieurs canaux. Les premiers d'entre eux sont le comité de surveillance et le Comité de Coordination Financière (CCF), instance qui réunit les principaux responsables de la Direction générale Investissements de Covéa et le comité de direction de Covéa Finance.

Covéa Finance a par ailleurs piloté le groupe de travail intra-groupe « *Task Force Covéa sur le reporting article 173* » et assure la représentation de Covéa dans son ensemble au sein des groupes de travail de la FFA sur les enjeux ESG.

Par ailleurs, la demande de prise en compte de critères ESG dans les investissements étant l'un des 13 enjeux RSE identifiés par le groupe Covéa, Covéa Finance intervient également de façon régulière pour présenter l'état d'avancement des sujets ESG dans différentes instances du Groupe, tel que le comité RSE.

Dans ce cadre, Covéa Finance a également été l'un des contributeurs aux déclarations de performance extra-financière (DPEF) de MAAF, MMA et GMF, les 3 marques du groupe Covéa. Ces déclarations remplacent dorénavant l'ancien « rapport RSE », en application de la directive européenne relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (directive 2014/95/UE).

1.2.6 Ressources et moyens

1.2.6.1 Positionnement de l'ESG dans l'entreprise

Covéa Finance a fait le choix de développer sa propre méthodologie d'analyse ESG pour répondre à ses besoins spécifiques. À ce titre :

- la prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement est inscrite dans les objectifs pluriannuels d'entreprise 2017/2019 ;
- l'ESG est inclus dans la chaîne de valeur de Covéa Finance ;
- une équipe d'analystes ESG, pilotée directement par un membre du comité de direction de Covéa Finance, a été créée en 2016. Les moyens humains ont été renforcés.

Les prestataires de données sélectionnés

Prestataires	Données fournies	Expertise
ISS	Recommandations de vote et analyse	Analyse des résolutions présentées en AG au regard des exigences formulées par Covéa Finance dans sa politique de vote
ISS Ethix	Données sectorielles	Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans la politique d'exclusion et selon leur exposition au charbon
Beyond Ratings	Indicateurs climat (émetteurs souverains et privés)	Expertise climat

1.2.6.3 Déploiement d'un outil interne

Afin de centraliser et de faciliter l'accès aux données ainsi qu'à l'ensemble de la recherche ESG, Covéa Finance a œuvré au développement d'un outil propriétaire qui a été déployé progressivement en fin d'année 2018 et début d'année 2019, notamment auprès des équipes de gestion et de recherche.

1.2.5.3 Vis-à-vis des clients hors groupe Covéa (OPC ouverts)

Le rapport ESG spécifique de Covéa Finance est disponible chaque année sur www.covea-finance.fr.

En lien avec ses objectifs triennaux, Covéa Finance souhaite accentuer ses actions commerciales vis-à-vis des clients hors Groupe. Dans ce contexte, l'équipe ESG participe à des actions à destination des clients tiers en lien avec les équipes de commercialisation afin de les sensibiliser aux enjeux ESG, notamment au sujet de notre gamme de fonds à thématique environnementale.

1.2.6.2 Données et prestataires

Le sujet des données est devenu au fil des années une préoccupation majeure pour les investisseurs qui se doivent de bâtir leur stratégie d'investissement et leurs décisions à partir de données stables et fiables.

Pour Covéa Finance, face à l'afflux de données, les chiffres publiés doivent conserver un sens. Covéa Finance a donc une approche progressive dans l'utilisation des données externes pour privilégier l'appropriation du sujet en interne.

Le recours à différents prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne.

Cet outil permet aux utilisateurs de calculer l'intensité CO₂ de leurs portefeuilles, d'accéder à une base de données recensant et évaluant les principales controverses concernant les entreprises étudiées par l'équipe d'analystes ESG. Il centralise également les appréciations formulées par les analystes ESG sur les émetteurs privés.

Cet outil fera l'objet d'évolutions en 2019 pour y intégrer de nouvelles fonctionnalités, notamment l'appréciation des émetteurs souverains.

1.3 Immobilier

1.3.1 Présentation de Covéa Immobilier

Covéa Immobilier, filiale en charge de la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement immobilier.

Rattaché à la Direction générale Investissements de Covéa, Covéa Immobilier est un acteur de référence qui gère des actifs significatifs, dispose de la capacité d'intervenir solidement sur le marché et couvre les activités de placement et d'exploitation.

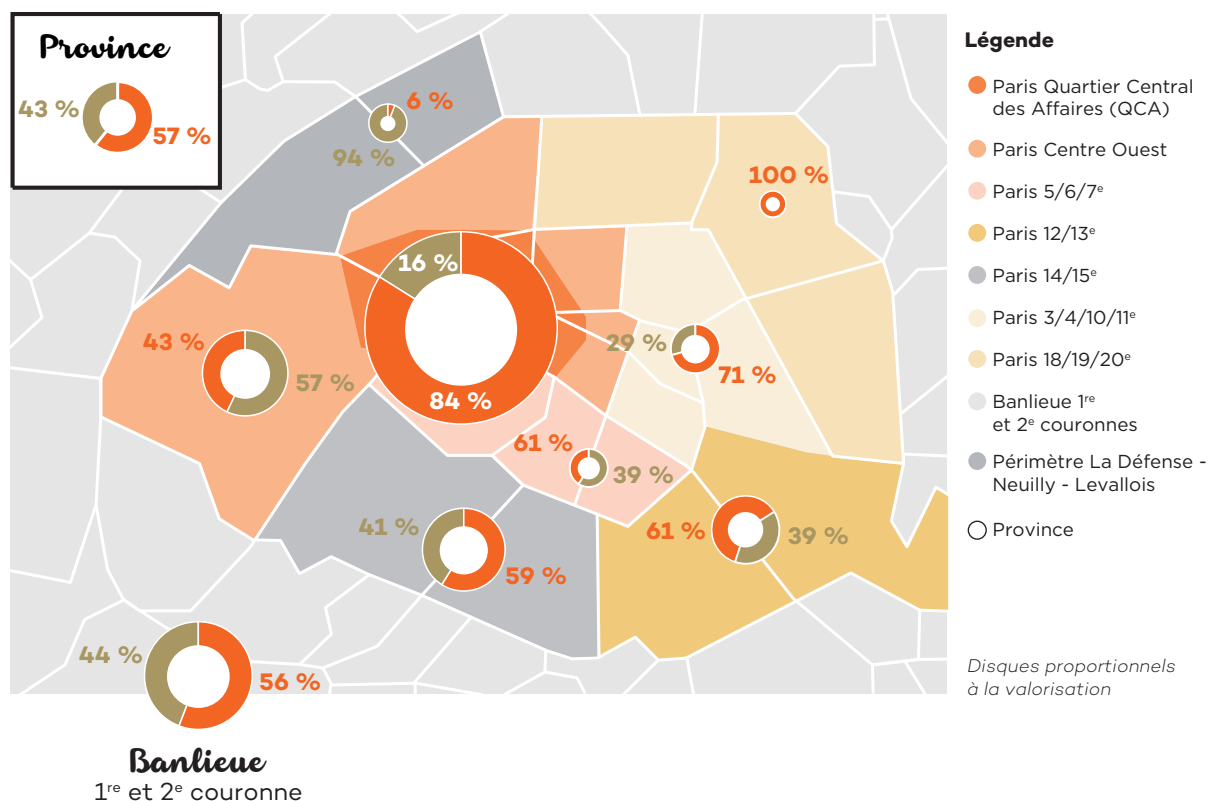
Son approche repose sur trois piliers :

- un pilier économique, en mutualisant notamment les achats et les moyens pour l'ensemble des entités du Groupe ;
- un pilier opérationnel, en mobilisant plus largement des expertises spécifiques ;

- un pilier stratégique, en étant en capacité de s'intéresser à des opérations immobilières de grande taille.

Covéa Immobilier gère et commercialise un parc significatif de 214 immeubles de bureaux ou de logements d'une surface de 672 000 m², valorisé au 31 décembre 2018 pour un montant de 5 453 M€. Ces immeubles sont régulièrement entretenus et maintenus au niveau des attentes du marché.

Le patrimoine de placement de Covéa est localisé à 99 % à Paris et en région parisienne, le reste étant situé en province. Le parc immobilier est valorisé à 66 % avec des immeubles tertiaires et à 34 % avec des immeubles résidentiels.



Patrimoine immeubles de placement

Valorisation (en millions d'euros)



Surface (en milliers de m²)



Nombre d'immeubles



5 453 Me
Valorisation
en 2018
du patrimoine
de placement

Loyers quittancés

(en millions d'euros)

	Bureaux/ commerces	Habitation	Total	
2018	Paris	97	56	153
	Banlieue	19	16	35
	Province	2	1	3
TOTAL	118	73	191	
2017	Paris	95	56	151
	Banlieue	18	16	34
	Province	2	1	3
TOTAL	115	73	188	

1.3.2 Démarche ESG de Covéa Immobilier

Covéa Immobilier est un centre de compétences doté d'équipes performantes unissant leurs forces pour concevoir, investir, gérer et rénover le patrimoine immobilier de placement et d'exploitation du groupe Covéa.

Investi dans le respect des normes environnementales et attentif aux évolutions sociétales, Covéa Immobilier s'adapte de façon continue et s'engage concrètement en matière d'immobilier « vert et vertueux » en définissant les objectifs et les plans d'actions qui en découlent.

L'immobilier est en effet au cœur du sujet environnemental, avec pour thématiques centrales : le bien-être des occupants, l'efficacité énergétique, le changement climatique, la protection de la biodiversité et la gestion mesurée des ressources.

Dans ce contexte et au quotidien, Covéa Immobilier prouve sa capacité à innover, proposer et gérer des biens de façon durable et responsable.

1.3.2.1 La gouvernance au sein de Covéa Immobilier

L'année 2018 a fait l'objet d'un suivi et *reporting* du plan d'actions découlant de la politique de développement durable définie en 2017. Celle-ci est intégrée au pilotage de l'activité de la structure au travers des processus d'investissement, de la conduite des programmes immobiliers, de l'exploitation des immeubles et de la gestion des relations avec nos partenaires.

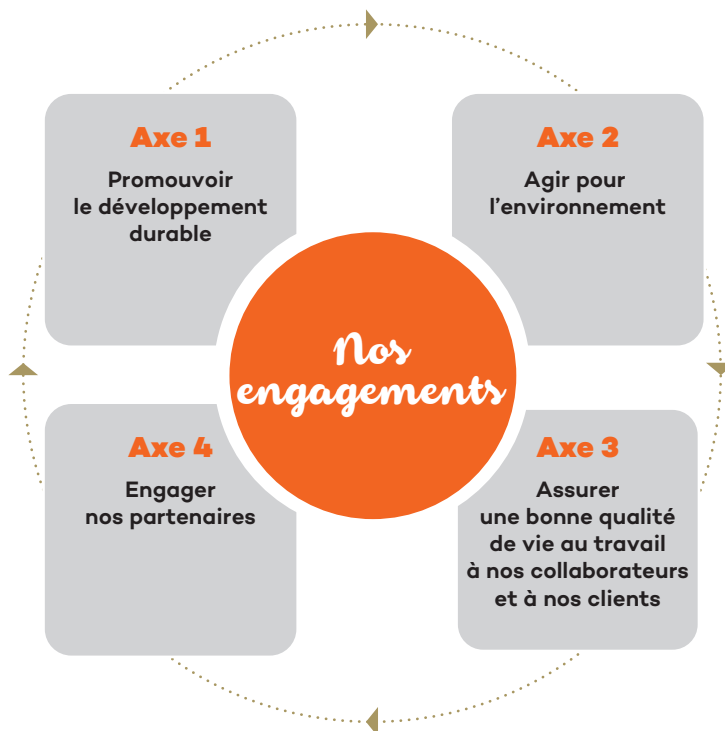
Dans ce cadre, la Direction de Covéa Immobilier désire :

- véhiculer la démarche développement durable comme un axe de différenciation majeur ;
- impulser et structurer la démarche développement durable pour l'inscrire au cœur de son activité ;
- nourrir un dialogue fructueux avec les parties prenantes.

Signe fort de la cohérence entre la volonté exprimée et les moyens mis en œuvre, le Comité de direction est l'instance décisionnelle de la stratégie développement durable de Covéa Immobilier : engagements, objectifs et actions.

Ainsi, un point « Développement durable » semestriel est tenu pour examiner l'avancement et le bon déroulement des différents plans d'action vers les objectifs fixés.

Les 4 axes stratégiques issus des engagements ESG de Covéa Immobilier



1.3.2.2 Les grands principes

Deux grands principes articulent la démarche de Covéa Immobilier :

Une politique ESG ciblée et pérenne

La politique ESG est naturellement inscrite dans la culture et l'ADN des marques et filiales de Covéa. Covéa Immobilier s'est donc engagé dans une démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ses parcs de placement et d'exploitation au travers d'actions concrètes et pragmatiques.

La préservation de la valeur des immeubles sur le long terme, notre responsabilité sociétale d'entreprise et une bonne gestion des investissements nous conduisent à accorder à la politique de développement durable une place significative dans les métiers de l'immobilier de placement.

L'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement

Le Comité de pilotage Immeuble au sein de Covéa Immobilier se réunit toutes les six semaines afin d'étudier les opportunités du marché ou de son parc immobilier et de valider les restructurations d'immeubles. Ainsi, les aspects environnementaux sont étudiés à l'occasion des décisions d'arbitrage, d'acquisition ou de restructuration des immeubles.

Covéa Immobilier étudie systématiquement l'obtention d'une certification environnementale (NF HQE, BREEAM et/ou LEED) pour tout projet de construction ou de restructuration lourde d'immeuble de placement.

1.3.3 Politique et engagements

1.3.3.1 La politique

La politique de développement durable mise en œuvre par Covéa Immobilier contribue au projet ESG global mis en place au sein des différentes entités de Covéa qui sont concernées par ce sujet, et s'intègre aussi dans la politique RSE définie au niveau du Groupe.

Elle est transverse aux Directions de Placement et d'Exploitation de Covéa Immobilier et a été construite en quatre temps :

- comprendre les enjeux développement durable dans le secteur de l'immobilier ;
- évaluer les impacts de nos activités en termes de développement durable ;
- co-construire, partager les expertises, développer des dynamiques ;
- déployer la feuille de route avec quatre axes stratégiques : Promouvoir, Agir, Assurer, Engager.

Cette politique décrit les grands principes de Covéa Immobilier. Elle a vocation à se renforcer progressivement. Elle est déclinée de façon opérationnelle dans des documents d'application internes élaborés à destination des collaborateurs, qui font également l'objet d'actions de sensibilisation. Ces documents viennent préciser de manière concrète des cas d'application.

1.3.3.2 Les engagements

Les engagements de Covéa Immobilier consistent à :

- anticiper les contraintes (économiques, législatives, environnementales...) et les transformer en opportunités de développement ;
- dessiner les espaces de travail de demain pour garantir un confort de vie au travail, attirer les talents, développer l'efficacité productive ;
- valoriser notre patrimoine et proposer des immeubles innovants pour accroître leur attractivité auprès de nos clients ;
- protéger notre planète en construisant et en rénovant les bâtiments par le prisme environnemental (efficacité énergétique, émission CO₂, économie circulaire et en particulier la gestion des ressources, réemploi et recyclage des déchets) ;
- promouvoir auprès de nos collaborateurs un modèle de gestion des ressources vertueux ;
- impliquer nos clients en inscrivant des clauses environnementales dans nos baux ;
- sélectionner des actifs en tenant compte de leurs qualités intrinsèques et du potentiel environnemental, sanitaire et sociétal (localisation, accessibilité, intégration au territoire, présence d'amiante, de plomb, risques d'inondation...);
- concevoir en pensant les performances futures de l'immeuble, en déterminant les moyens devant être mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux et en créant de la valeur pour les occupants ;
- poursuivre nos démarches d'amélioration de nos niveaux de certification.

Méthodologie et résultats

2.1	Valeurs mobilières	17
2.1.1	Méthodologie	17
2.1.1.1	Principes d'analyse ESG	17
2.1.1.2	Politique de vote	18
2.1.1.3	Dialogue actionnarial	19
2.1.1.4	Mise en œuvre de la politique d'exclusion	19
2.1.1.5	Contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique	19
2.1.1.6	Développement de produits liés à l'ESG	20
2.1.2	Résultats	21
2.1.2.1	Analyse ESG	21
2.1.2.2	Indicateurs Climat et contribution à la transition énergétique	21
2.1.2.3	Produits thématiques ESG, ISR et obligations vertes au 31 décembre 2018	26
2.1.2.4	Mise en œuvre du dialogue actionnarial	26
2.1.2.5	Exercice du droit de vote	27
2.1.2.6	Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts	27
2.2	Immobilier	28
2.2.1	Méthodologie	28
2.2.1.1	Principe d'analyse ESG	28
2.2.1.2	Informations utilisées pour l'analyse	28
2.2.1.3	Contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique	29
2.2.1.4	Adhésion à une charte, code, initiative ou obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG	29
2.2.2	Résultats	29
2.2.2.1	Audit et instrumentation des bâtiments	29
2.2.2.2	Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique	29
2.2.2.3	Investissement et aspect sociétal/social	29

2.1 Valeurs mobilières

L'année 2018 a constitué pour Covéa Finance une année d'approfondissement de sa démarche ESG. En effet, la mise en place d'un projet transverse dédié à l'ESG en 2017 avait déjà permis de définir le rôle et le positionnement de l'analyse ESG dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.

Dans son prolongement, l'année 2018 a permis à l'équipe d'analystes de poursuivre l'intégration de l'ESG dans les processus d'investissement, d'affiner ses méthodes d'analyse, de faciliter la mise à disposition de sa recherche *via* le développement d'un outil ESG déployé à partir de 2019, tout en élargissant progressivement le périmètre couvert par son analyse.

2.1.1 Méthodologie

2.1.1.1 Principes d'analyse ESG

Dans le cadre de son projet ESG, Covéa Finance a défini deux méthodologies internes d'appréciation des émetteurs portant sur les émetteurs souverains d'une part, et sur les émetteurs privés d'autre part.

Sur le périmètre des émetteurs souverains, les appréciations des analystes ESG sont essentiellement alimentées à partir de bases de données publiques (données de la Banque Mondiale, Nations Unies, OCDE). Certaines données environnementales sont issues des données fournies par différents prestataires externes.

Sur le périmètre des émetteurs privés, les fiches d'analyse produites par les analystes ESG reposent essentiellement sur :

- l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE, rapport Climat, site internet...);
- les données relatives au climat et à la transition énergétique fournie par le prestataire *Beyond Ratings* ;
- les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex : controverses, tendances, pratiques...);
- tous rapports publiés par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG).

Pour chaque pilier « Environnement », « Social » et « Gouvernance », Covéa Finance a déterminé des critères, eux-mêmes subdivisés en indicateurs, qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs privés. Un exercice identique a été réalisé pour les émetteurs souverains. Pour chacun de ces indicateurs et critères, une appréciation est déterminée :

- positive : au-delà des attentes de Covéa Finance ;
- neutre : en ligne avec les attentes de Covéa Finance ;
- négative : en retard au regard des attentes de Covéa Finance.

La consolidation de ces appréciations par indicateur puis par critère permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des 3 piliers E, S et G. À ce stade, Covéa Finance a choisi de ne pas consolider les résultats ainsi obtenus en une appréciation unique qui nous semble plus difficilement exploitable et interprétable. La dégradation soudaine d'une appréciation peut déclencher l'envoi d'une alerte à la gestion, et éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Pour les émetteurs privés plus particulièrement, et au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Exemples de critères par type d'émetteurs

Pilier	Émetteurs privés	Émetteurs souverains
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Climat • Transparence de la communication • Ressource Eau • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat • Eau • Déforestation • ...
Social	<ul style="list-style-type: none"> • Parité H/F • Emploi/Employabilité • Acteur responsable de la chaîne d'approvisionnement • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail • Santé • Éducation • ...
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence des politiques et rapports de rémunération • Séparation des pouvoirs • Indépendance du Conseil • Durée des mandats • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Liberté et démocratie • Criminalité et sécurité • Fiscalité • ...

En complément de ces grilles d'analyse, les analystes ESG étudient le secteur et/ou la zone géographique et ses enjeux spécifiques, la matérialité des risques ESG ainsi que les controverses existantes.

L'ensemble de ces éléments sont synthétisés dans des fiches d'analyse ESG (émetteur par émetteur) à destination des équipes de Gestion et de Recherche micro et macroéconomique.

Au cours de l'exercice 2018, les grilles d'appréciation des émetteurs souverains ont fait l'objet d'une révision qui a fait suite à un élargissement du périmètre géographique d'étude. Cet élargissement a mis en lumière la nécessité de mettre en place une pondération plus élevée sur certains critères jugés fondamentaux, comme, par exemple, le respect des Droits Humains.

Au cours de cet exercice, l'équipe d'analystes ESG a également identifié de nouveaux critères d'appréciation pertinents qu'elle a souhaité intégrer à sa grille d'appréciation, portant par exemple sur le risque physique lié au changement climatique.

Un projet de refonte identique est également en cours sur la grille d'appréciation des émetteurs privés. Cette refonte est réalisée en parallèle des autres travaux menés au sein de Covéa Finance sur l'appréciation des risques, et vise à établir des variantes sectorielles de la grille d'appréciation, en fonction des principaux risques identifiés par secteur.

Au-delà de la grille d'appréciation des émetteurs privés, la fiche d'analyse a également évolué afin de mieux intégrer la performance carbone de l'émetteur. Le nouveau format de fiche d'analyse inclut également de nouveaux éléments sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Il convient enfin de noter que les canaux de communication de la recherche ESG ont également évolué : le déploiement en 2018 d'un outil ESG propriétaire permet un accès simplifié des utilisateurs, notamment des équipes de gestion et de recherche, aux appréciations ESG. La participation des analystes ESG aux comités de gestion, où s'incarne la collégialité de l'entreprise, facilite également le partage d'informations sur l'ESG.

L'intégration de ces appréciations dans le processus d'investissement va également être progressivement plus formalisée.

Enfin, le périmètre couvert par une appréciation ESG est progressivement élargi à de nouvelles catégories d'actifs. La multigestion, qui n'est pas à ce stade intégrée au périmètre de l'analyse ESG (en raison de contraintes liées à la transparence) intègre néanmoins depuis 2018 de nouvelles questions relatives à l'ESG dans son questionnaire relatif aux sociétés de gestion externes.

Zoom sur la prise en compte de standards internationaux : les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Les Objectifs de Développement Durable correspondent à 17 objectifs définis par l'ONU et adoptés par les gouvernements de 193 pays en 2015, soit la quasi-totalité des États existants. Ces 17 objectifs constituent un programme d'action global concernant les populations, la planète et la prospérité mondiale à horizon 2030.

Une étude réalisée par BL évolution, en collaboration avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Global Compact France, estime que 50 % des entreprises du SBF 120 se sont appropriées les ODD.

Désireuse de mieux prendre en compte l'impact ESG de ses investissements, Covéa Finance a commencé à intégrer les ODD dans ses analyses de sociétés. Pour ce faire, Covéa Finance évalue la contribution positive d'une entreprise à un ou plusieurs ODD en étudiant les impacts directs et indirects de ses activités.

Covéa Finance a décidé d'évaluer la contribution d'une entreprise aux ODD en étudiant divers aspects :

- des indicateurs quantitatifs (intensité carbone, part des femmes dans les effectifs, capacités d'énergies renouvelables installées...);
- des indicateurs qualitatifs (lutte contre les inégalités, prise en compte du devoir de vigilance, impact sur la biodiversité...);
- les engagements pris par l'entreprise (diminution des consommations d'eau et d'énergie, hausse de la part de femmes dans les effectifs...).

Covéa Finance souhaite développer une analyse plus poussée de la contribution de ses fonds aux ODD, en s'appuyant notamment sur les travaux de place prévus sur le sujet en 2019. Ceux-ci devraient permettre une meilleure appropriation de ces enjeux par les entreprises, et une intégration plus efficace dans les modèles d'analyse de Covéa Finance.

2.1.1.2 Politique de vote

Posséder une action donne généralement le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'Assemblée Générale est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi l'AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Les résolutions présentées par les sociétés relèvent le plus souvent d'aspects relativement techniques qui ne soulèvent pas d'enjeux sociaux ou environnementaux. Néanmoins, Covéa Finance considère que la prise en compte de critères ESG dans la stratégie de vote peut être pertinente.

Covéa Finance exerce le droit de vote de ses clients en application de sa politique de vote. Ce document est accessible sur www.covea-finance.fr et fait l'objet d'une révision annuelle.

2.1.1.3 Dialogue actionnarial

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance et de pratiques plus responsables. L'engagement actionnarial de Covéa Finance reflète sa volonté de contribuer à la promotion de meilleures pratiques sociales, environnementales et de gouvernance au sein des entreprises et de les pousser à davantage de transparence.

En 2018, Covéa Finance a choisi d'orienter sa démarche d'engagement avec les entreprises vers les sociétés considérées comme « cœur », c'est-à-dire constituant la base de nos investissements de long terme, et vers les entreprises susceptibles d'être incluses dans les fonds à thématique environnementale.

Cette démarche d'engagement actionnarial se veut constructive et a pour objectif de confronter les entreprises aux enjeux qui sont les plus matériels pour elles et pour leur secteur, tout en leur faisant prendre conscience de la nécessité d'accroître leur niveau de transparence sur les sujets extra-financiers.

C'est donc avec une approche qualitative que Covéa Finance a mené sa campagne d'engagement 2018, rencontrant 26 entreprises et abordant des thématiques variées telles que l'éthique des affaires, la transition énergétique, l'économie circulaire ou encore l'accès aux médicaments.

Covéa Finance distingue les dialogues ayant lieu en amont des Assemblées Générales des entreprises, se focalisant sur des aspects de gouvernance, de ceux prenant place tout au long de l'année et dont les thématiques s'articulent autour d'une variété d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'ensemble de ces dialogues reposent sur une analyse de la performance sociale, environnementale et de gouvernance des entreprises, de leur conformité aux réglementations en vigueur ou à venir et permettent, *in fine*, de définir les opportunités, les axes de développement et les risques qui gravitent autour d'un émetteur. Les réponses fournies par les entreprises lors de ces dialogues sont ensuite intégrées à l'évaluation ESG d'un émetteur et contribuent à son appréciation.

Par ailleurs, dans le cadre d'une étude menée entre les équipes ESG et les équipes de Gestion, des lettres ont été envoyées aux dirigeants de 48 sociétés en fin d'année 2017. Ces lettres comprenaient en outre des questions relatives à la transition énergétique, la digitalisation, la politique de ressources humaines...

Cette correspondance a donné lieu courant 2018 à des entretiens plus poussés avec plusieurs de ces sociétés cotées sur les grands enjeux économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées, et sur les adaptations stratégiques qu'elles souhaitent mettre en place dans le temps long.

2.1.1.4 Mise en œuvre de la politique d'exclusion

La politique d'exclusion de Covéa Finance est publiée sur www.covea-finance.fr. Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

Afin de garantir l'application de cette politique, Covéa Finance s'appuie sur un mode opératoire solide qui repose sur :

- l'identification des entreprises exposées à l'un des secteurs exclus avec le recours à un prestataire spécialisé ;
- le blocage des ordres d'achat sur les éventuels titres concernés dans notre Système d'Information ;
- un contrôle périodique des portefeuilles et une révision trimestrielle de la liste des titres exclus.

De manière plus générale, Covéa Finance privilégie le dialogue actionnarial avec les entreprises, plutôt que l'exclusion, comme axe de promotion de pratiques plus responsables.

2.1.1.5 Contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique

Soucieuse de réduire l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement et les ressources naturelles, Covéa Finance considère que la transition énergétique s'inscrit dans une démarche collective de décarbonation de l'économie.

Pour Covéa Finance, le meilleur moyen de contribuer à l'objectif de réduction du réchauffement climatique est d'inciter les entreprises dont elle est actionnaire ou potentiellement actionnaire à œuvrer dans ce sens à travers le dialogue actionnarial. Le levier d'influence principal est la mise en place d'un dialogue constructif avec les entreprises afin qu'elles réduisent l'empreinte environnementale des biens et services qu'elles produisent.

En matière environnementale, Covéa Finance a fait depuis deux ans le choix de communiquer sur l'intensité carbone de la majeure partie de ses actifs. Cette vision à un instant « T » est complétée pour les émetteurs privés (actions et crédit) par une vision dynamique grâce à la publication d'une trajectoire 2 °C.

Cette mesure chiffrée de la contribution carbone des investissements vient enrichir l'axe principal d'action de Covéa Finance en matière de lutte contre le réchauffement climatique, à savoir le dialogue actionnarial, afin de promouvoir les meilleures pratiques au sein des entreprises dans lesquelles Covéa Finance possède des participations pour le compte de ses clients.

Le choix de l'intensité carbone comme indicateur climat de référence est le résultat final de l'analyse développée par Covéa Finance afin de pouvoir répondre aux deux objectifs « climat » du décret d'application de l'article 173-VI de la LTECV, à savoir :

- la gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) ;
- la contribution aux objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique.

L'intensité carbone est également un outil de suivi en interne, comme indicateur d'évolution de la transition énergétique. Cet indicateur était déjà utilisé dans la grille d'appréciation des émetteurs souverains depuis 2017 et sa pondération a été renforcée dans le cadre de la refonte de cette grille en 2018.

Pour les émetteurs privés, et dans le cadre de la refonte de nos fiches d'analyse ESG, cet indicateur est désormais systématiquement suivi, pour situer la performance de l'entreprise étudiée par rapport à l'intensité carbone moyenne de ses pairs.

L'intensité carbone s'est également imposée comme un critère de sélection et un indicateur de performance pour certains de nos fonds thématiques.

Zoom sur l'exposition de Covéa Finance sur le charbon thermique

Au 31 décembre 2018, Covéa Finance ne détenait plus dans ses OPC ouverts de titres inscrits sur la liste des 120 principaux développeurs de charbon (sous-catégorie de la liste *Global Coal Exit List*), qui bien que non officielle car fournie par une ONG allemande, sert de référence à plusieurs investisseurs ainsi qu'à plusieurs groupes de place en France.

Sur l'exercice 2018, Covéa Finance n'a détenu dans les mandats gérés pour le compte du groupe Covéa aucun titre inscrit sur la liste des 120 principaux développeurs de charbon précédemment mentionnée.

Covéa Finance a également entamé durant l'année 2018 une étude approfondie sur les différents types de charbons et a procédé à un travail d'identification de ses expositions « charbon » au 4^e trimestre 2018.

Le dialogue actionnarial avec les entreprises dans lesquelles Covéa Finance investit ou est susceptible d'investir continue d'être privilégié. Ce dialogue permettra en outre d'évaluer l'évolution des entreprises sur ces sujets, ainsi que le degré de pertinence et de mise en œuvre de leurs engagements (améliorations observées, échéances...).

2.1.1.6 Développement de produits liés à l'ESG

À l'issue d'un projet transverse initié en 2017, une gamme de 4 fonds à thématique environnementale a été créée en 2018.

Cette gamme se fonde sur une vision à long terme des enjeux environnementaux. Elle se décline en 4 fonds :

- **Covéa Aeris** participe à la décarbonation de l'économie en investissant dans des sociétés dont l'activité émet peu de gaz à effet de serre ou ayant un impact bénéfique sur la qualité de l'air ;
- **Covéa Aqua** investit dans des valeurs liées à la thématique de l'eau, de son approvisionnement à l'optimisation de son utilisation ;
- **Covéa Terra** investit dans des sociétés ayant la volonté d'établir des modes de consommation et de production durable ;
- **Covéa Solis** se concentre sur des sociétés émettant potentiellement des quantités importantes de gaz à effet de serre mais qui s'inscrivent dans la transition énergétique, soit par l'impact de leur activité sur la réduction des émissions, soit par leurs engagements de nature à réduire à long terme ces émissions.

Les équipes de gestion et d'analystes ESG travaillent conjointement à l'identification d'entreprises éligibles dans chacun de ces 4 fonds. Pour ce faire, une grille de notation a été élaborée afin d'évaluer la pertinence des activités et la performance environnementale des entreprises étudiées au regard des thématiques des fonds. À fin 2018, l'intégralité des valeurs actions présentes en portefeuille ont été notées dans ce cadre.

L'équipe d'analystes ESG contribue également aux activités de commercialisation de ces fonds. À ce titre, nos équipes ont notamment participé au salon Patrimonia qui s'est tenu en septembre 2018 à Lyon. Les conseillers en gestion de patrimoine ont ainsi pu être sensibilisés sur les fonds à thématique environnementale, mais aussi plus largement sur les enjeux liés à l'ESG.

À cette occasion, la Présidente de Covéa Finance, Ghislaine Bailly, a également co-animé un atelier sur le thème « Enjeux géopolitiques et géoéconomiques environnementaux, sociaux et de gouvernance, quelles solutions pour investir sur les marchés financiers ? ».

En 2018, Covéa Finance a également obtenu le label ISR (Investissement Socialement Responsable) pour son fonds Covéa Actions Solidaires. L'ambition essentielle du label ISR, soutenu par les pouvoirs publics, est de distinguer des fonds d'investissement investis dans des émetteurs dont la stratégie et les pratiques de gestion répondent aux enjeux d'un développement durable. L'obtention de ce label vient reconnaître officiellement le caractère ISR de ce fonds, au terme d'un processus d'audit strict auquel ont notamment participé les équipes de gestion, ESG, juridique et du contrôle interne.

Enfin, Covéa Finance investit dans des « obligations vertes » et a développé une méthodologie d'analyse et de suivi de ces instruments. Chaque instrument est ainsi analysé lors de la souscription, puis de manière

régulière tous les ans. Par ailleurs, avec l'appui des équipes référentiel et *reporting*, les équipes ESG et Gestion ont mis en place un *reporting* trimestriel dédié.

2.1.2 Résultats

2.1.2.1 Analyse ESG

Au cours de l'exercice 2018, l'équipe ESG a réalisé des fiches d'analyses pour les principaux émetteurs de titres souverains. Ces appréciations sont par ailleurs plus complètes, grâce à l'intégration de nouveaux indicateurs dans la grille d'appréciation.

Sur le périmètre des émetteurs de titres privés, près de 80 émetteurs ont été analysés sur l'exercice, dont une vingtaine selon le nouveau format de fiches d'analyse, intégrant une appréciation de la contribution de l'émetteur aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, et une analyse de la performance carbone de l'émetteur par rapport à ses pairs.

2.1.2.2 Indicateurs Climat et contribution à la transition énergétique

2.1.2.2.1 Principes

Covéa Finance a fait le choix de publier l'intensité carbone de son portefeuille d'actifs. L'intensité carbone d'une entreprise en portefeuille (actions ou obligations privées) correspond aux émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et autres gaz à effet de serre de l'entreprise, rapportées à son chiffre d'affaires (CA). Les lignes du portefeuille sont ensuite agrégées en fonction du poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

De façon similaire, on calcule l'intensité carbone d'un État (obligations souveraines) en rapportant les émissions de gaz à effet de serre au Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire la valeur totale de la production de richesse au sein du pays. Pour cette catégorie d'actifs, Covéa Finance prend en compte les émissions de gaz à effet de serre nationales du secteur public et les émissions importées, sans soustraire les émissions exportées.

Formules de l'intensité carbone du chiffre d'affaires et du PIB

	Entreprises dont Actions et Obligations privées	Obligations souveraines
Formule	$\sum_{i=1}^n \text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur } i}$	$\sum_{i=1}^n \text{Poids de l'émetteur } i \text{ dans le portefeuille} \times \frac{\text{Émissions GES de l'émetteur } i}{\text{PIB de l'émetteur } i}$
Explications	Émissions de gaz à effet de serre (GES) rapportées au chiffre d'affaires de l'entreprise (tonnes de CO ₂ par M€ de CA), pondérées par le poids de l'émetteur dans le portefeuille en termes de valorisation.	Émissions de GES territoriales et importées rapportées au PIB (tonnes de CO ₂ par M€ de PIB). Comprend les émissions domestiques, exportées et émissions importées.

Source : Covéa Finance.

2.1.2.2.2 Résultats généraux

Covéa Finance a choisi de publier séparément les résultats des calculs « Entreprises » (poches Actions et Obligations privées) et « Souverains » (poche Obligations souveraines) et non pas un résultat

fusionné, car le dénominateur du calcul est différent : il s'agit du chiffre d'affaires pour les entreprises et du PIB pour les obligations souveraines.

Poches d'actifs	Performance de Covéa Finance	Performance du comparable ⁽¹⁾	Indicateur retenu	Unité
Obligations souveraines	380	495	Intensité carbone du PIB	tonnes eq CO ₂ / M€ PIB en € courant
Entreprises				
dont actions	274	328	Intensité carbone du chiffre d'affaires	tonnes eq CO ₂ / M€ CA
dont obligations privées	188	322		

(1) Le comparable, tel que fourni par Beyond Ratings, correspond aux membres de l'OCDE pour la poche Obligations souveraines et à des indices boursiers comparables pour les poches Actions et Obligations privées.

Source : Beyond Ratings, Covéa Finance.

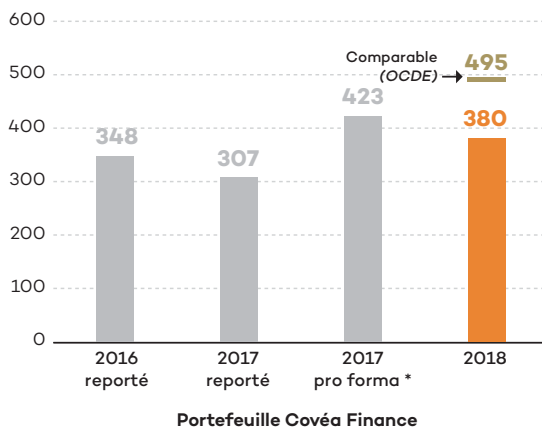
2.1.2.2.3 Résultats pour la poche Obligations souveraines

Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations souveraines affiche au 31 décembre 2018 une intensité carbone de 380 tonnes eq.CO₂/M€ PIB. Cette intensité est en baisse de 10 % comparée à l'intensité carbone 2017 *pro forma* qui a été calculée suite au changement de méthodologie du prestataire externe Beyond Ratings.

Ce niveau d'intensité demeure inférieur de 23 % par rapport à la zone OCDE. Cet écart favorable pour le portefeuille de Covéa Finance s'explique principalement par la surrexposition du portefeuille aux titres émis par l'État français. En effet, la France est l'un des pays européens dont les émissions de gaz à effet de serre rapportées au PIB sont les plus faibles du fait, notamment, de la prépondérance de l'énergie nucléaire, bas carbone par nature, dans son mix-énergétique.

Intensité carbone du PIB de la poche Obligations souveraines

(en tonnes eq.CO₂/M€ PIB ; € courants)



Source : Beyond Ratings, Covéa Finance.

* En 2018, Beyond Ratings a effectué plusieurs changements méthodologiques majeurs (non sollicités par Covéa Finance) relatifs au choix de sources de données (dont la ré-internalisation des données dites LULUCF ou Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Forêts) ainsi que la réévaluation des données historiques. Face à cela, Covéa Finance a fait le choix de rappeler l'intensité de la poche Obligations souveraines telle que publiée dans les rapports ESG 2016 et 2017 et d'ajouter une intensité 2017 *pro forma*.

On distingue quatre effets pouvant expliquer la variation de l'intensité carbone de la poche Souverain :

- **l'effet « Allocation »** : contribution venant des changements de poids des pays dans le portefeuille en lien avec les décisions d'investissement spécifiques de Covéa Finance ;
- **l'effet « Pays »** : contribution venant des évolutions liées aux pays eux-mêmes (amélioration ou détérioration annuelle des valeurs à poids constants) ;

- **l'effet « Méthodologie du prestataire »** : en 2018, le prestataire Beyond Ratings a effectué plusieurs changements méthodologiques majeurs relatifs au choix de sources de données (dont la ré-internalisation des données dites « LULUCF », sigle anglais pour « Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et des Forêts »), ainsi que la réévaluation des données historiques ;

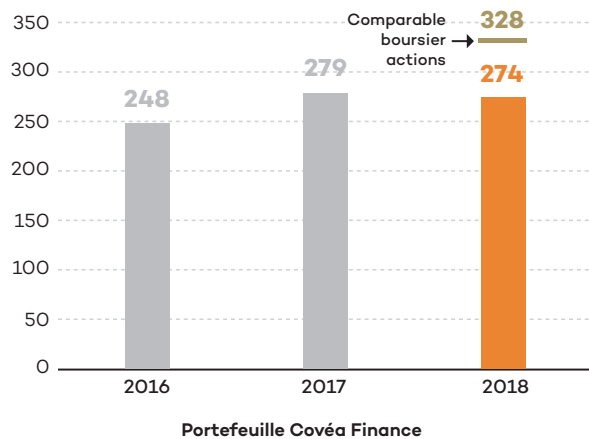
- **l'effet « Inflation »** : l'intensité carbone est calculée en utilisant le PIB au dénominateur. L'inconvénient des données en euros courants est qu'elles sont biaisées par l'inflation. Or pour les États, des données en devises constantes sont disponibles. Beyond Ratings calcule donc l'effet inflation comme écart d'intensité carbone induit par l'inflation.

2.1.2.2.4 Résultats pour la poche Actions

Le portefeuille global de la classe d'actifs des Actions affiche au 31 décembre 2018 une intensité carbone de 274 tonnes eq.CO₂/M€ de chiffre d'affaires. Ce niveau d'intensité est en légère baisse par rapport à son niveau du 31 décembre 2017 et inférieur de 16 % par rapport au comparable boursier mondial.

Intensité carbone du chiffre d'affaires de la poche Actions

(en tonnes eq.CO₂/M€ CA)



Source : Beyond Ratings, Covéa Finance.

On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Actions avec celle du comparable boursier :

- **l'effet d'allocation sectorielle** : écart pouvant être attribué à la différence de composition sectorielle entre le portefeuille de Covéa Finance et le comparable boursier ;
- **l'effet de sélection (stock-picking)** : écart pouvant être attribué aux décisions d'investissement spécifiques de Covéa Finance, une fois que l'allocation sectorielle a été neutralisée.

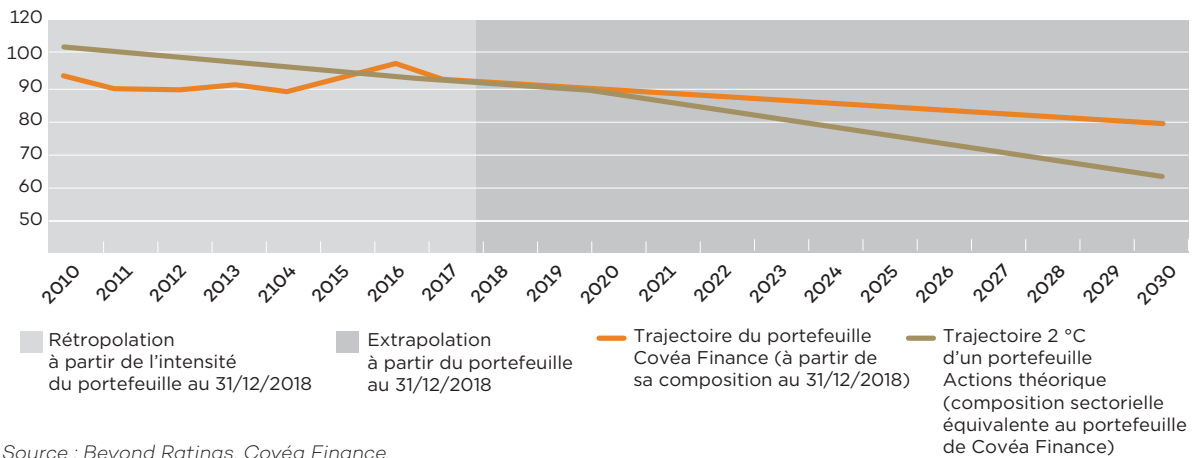
En termes d'intensité carbone, le portefeuille Actions de Covéa Finance est surexposé à des secteurs à forte dépendance au carbone comme l'industrie pétrolière, les énergéticiens (électricité et gaz), les matériaux de construction ou encore la chimie. Cependant, les décisions d'investissement de Covéa Finance (effet de sélection) au sein des secteurs contribuent à améliorer l'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle du comparable.

En parallèle au calcul de l'intensité carbone et suite aux Accords de Paris de 2015 (COP 21), Covéa Finance a de nouveau souhaité étudier en 2018, et toujours à titre exploratoire, le positionnement de son portefeuille global par rapport aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique.

Une trajectoire de l'intensité carbone du chiffre d'affaires du portefeuille pour les actifs actions est présentée ci-dessous. Cette courbe est mise en perspective avec une trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2 °C à horizon 2100.

L'intensité du portefeuille Actions décroît dans le temps d'après la trajectoire extrapolée présentée ci-dessous, mais de façon moins rapide que la trajectoire théorique qui serait nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C.

Trajectoire 2° C du portefeuille Actions de Covéa Finance

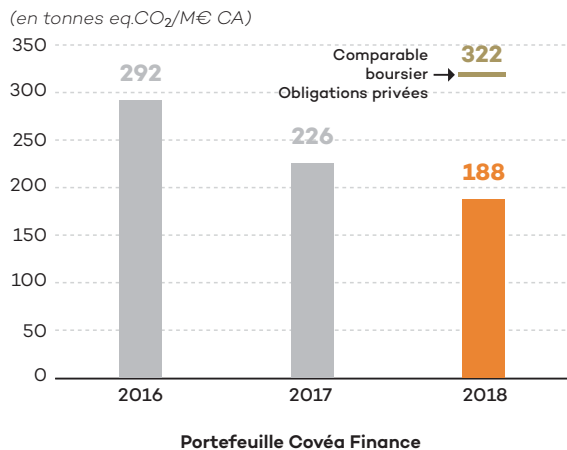


Source : Beyond Ratings, Covéa Finance.

2.1.2.2.5 Résultats pour la poche Obligations privées

Le portefeuille global de la classe d'actifs des Obligations privées affiche au 31 décembre 2018 une intensité carbone de 188 tonnes eq.CO₂/M€ de chiffre d'affaires. Cette intensité est en diminution de 17 % par rapport à son niveau au 31 décembre 2017, et inférieure de 42 % au comparable boursier mondial.

Intensité carbone du chiffre d'affaires de la poche Obligations privées



Source : Beyond Ratings, Covéa Finance.

On distingue deux effets pouvant expliquer l'écart de l'intensité carbone de la poche Obligations privées avec celle du comparable :

- **l'effet d'allocation sectorielle** : écart lié à la différence de composition sectorielle entre le portefeuille de Covéa Finance et le comparable boursier ;
- **l'effet de sélection (stock-picking)** : écart pouvant être attribué aux décisions d'investissement spécifiques de Covéa Finance, une fois que l'allocation sectorielle a été neutralisée.

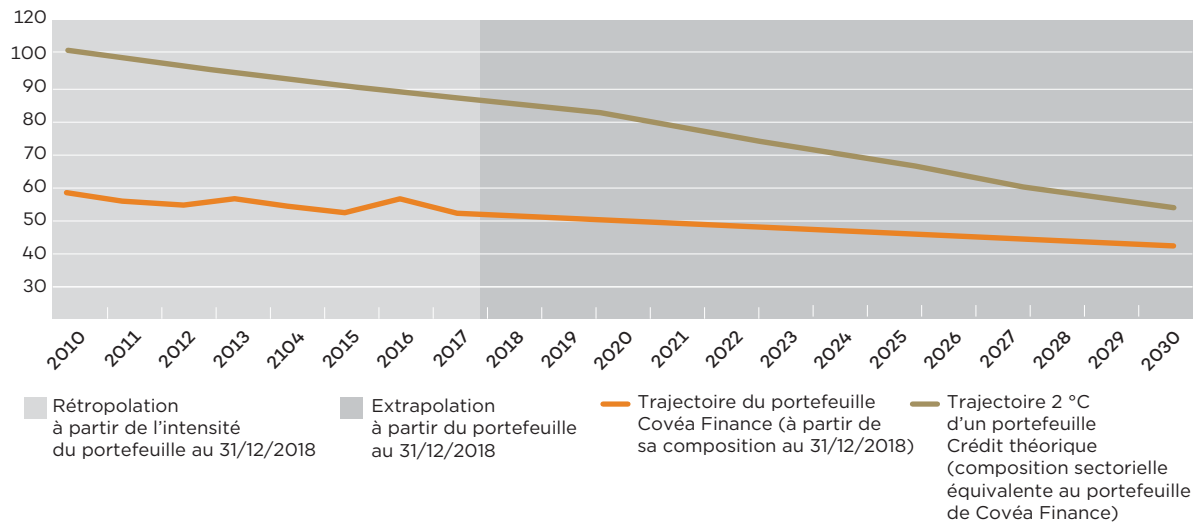
En termes d'intensité carbone, le portefeuille Obligations de Covéa Finance est sous-exposé à des secteurs à forte dépendance au carbone. Cet effet d'allocation sectoriel est accentué par l'effet de

sélection au sein des secteurs qui contribue à améliorer l'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle du comparable.

À l'instar du portefeuille Actions, une trajectoire de l'intensité carbone du chiffre d'affaires du portefeuille pour les Obligations privées est présentée ci-dessous. Cette courbe est mise en perspective avec une trajectoire théorique d'alignement avec les attentes scientifiques actuelles pour maîtriser la hausse des températures planétaires à 2 °C à horizon 2100.

L'intensité du portefeuille Obligations privées est inférieure à la trajectoire théorique et décroît dans le temps d'après la trajectoire extrapolée présentée ci-dessous.

Trajectoire 2° C du portefeuille Obligations privées de Covéa Finance



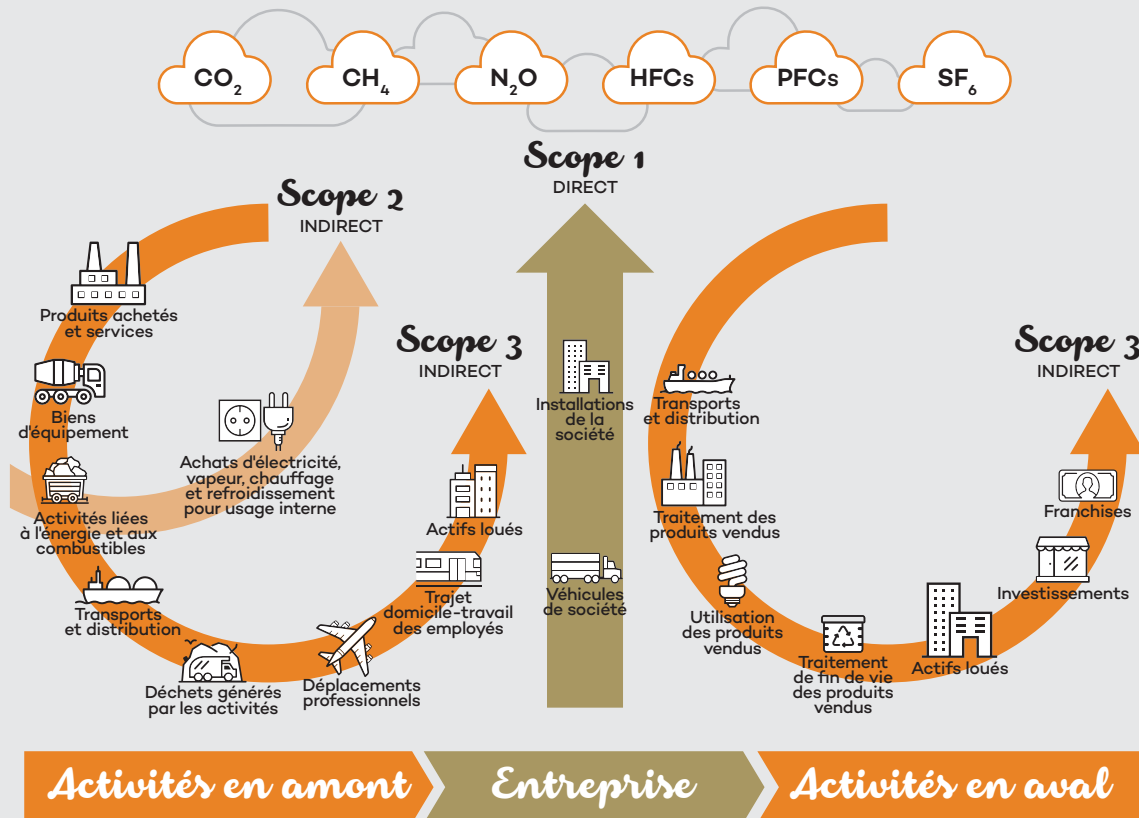
Zoom sur les Scopes

Pour les titres privés (actions ou obligations privées), Covéa Finance prend en compte les émissions directes et indirectes liées aux consommations énergétiques nécessaires à la fabrication du produit ou service (Scopes 1 et 2) :

- **le Scope 1** correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, le pétrole, le charbon... ;
- **le Scope 2** est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit ;
- **le Scope 3 (cas particulier)** : Le Scope 3 correspond aux autres émissions indirectes, liées au cycle de vie du produit ou du service.

On distingue :

- **le Scope 3 « amont »** : par exemple les émissions liées à l'extraction de matériaux, les émissions liées à la production des biens ou services achetés par l'entreprise ou encore les émissions liées au transport des salariés,
- **le Scope 3 « aval »** : par exemple les émissions liées à la distribution et à l'utilisation du produit ou encore à sa fin de vie (recyclage ou mise en déchet) ; pour les institutions financières, il correspond essentiellement aux émissions de gaz à effet de serre de ses investissements et financements.



Source : GHG Protocol.

En fonction du secteur d'activité, les Scopes 1 et 2 peuvent s'avérer insuffisants pour calculer l'empreinte carbone d'une entreprise. Par exemple, l'empreinte Scope 1 et 2 d'un constructeur automobile ne prend pas en compte les émissions liées à l'utilisation des véhicules alors que ces émissions comptent en absolu pour 60 fois les émissions de Scope 1 et 2 du secteur.

Dès son premier rapport ESG, Covéa Finance a donc fait le choix de comptabiliser les Scopes 1 et 2 pour l'ensemble des actifs éligibles au calcul de l'intensité carbone et d'y ajouter le Scope 3 aval pour les constructeurs automobiles.

2.1.2.3 Produits thématiques ESG, ISR et obligations vertes au 31 décembre 2018

Fonds thématiques et ISR

FONDS À THÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Fonds	Encours au 31/12/2018	Encours au 29/12/2017
Covéa Aeris	47,1 M€	NA
Covéa Aqua	45,5 M€	NA
Covéa Solis	46,5 M€	NA
Covéa Terra	45,2 M€	NA

FONDS LABELLISÉS « ISR »

Fonds	Encours au 31/12/2018	Encours au 29/12/2017
Covéa Actions Solidaires	18,9 M€	14,9 M€

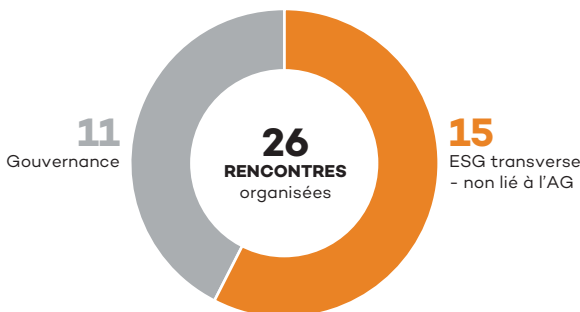
Autres types d'actifs

Type d'actifs	Encours au 31/12/2018	Encours au 29/12/2017
Obligations Vertes	902,9 M€	549 M€

2.1.2.4 Mise en œuvre du dialogue actionnarial

Les dialogues réalisés par Covéa Finance se divisent en deux catégories, d'une part les dialogues pré-Assemblées Générales, qui traitent uniquement de gouvernance (et donc du pilier « G ») et sont focalisés sur l'analyse des résolutions à venir. D'autre part, les dialogues ESG transverses, qui traitent équitablement des trois piliers E, S et G.

Nombre de rencontres avec des émetteurs en 2018

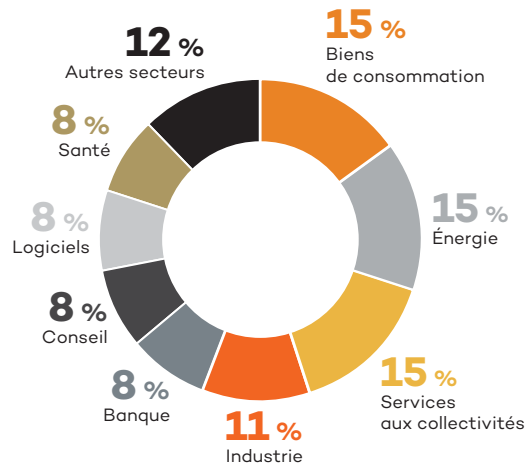


Source : Covéa Finance.

Lors de son exercice de dialogue actionnarial, Covéa Finance sélectionne les entreprises rencontrées en fonction de trois critères : leur poids dans les portefeuilles, leur présence dans les fonds à thématique environnementale ou leur exposition à des risques particulièrement matériels.

En 2018, les échanges de Covéa Finance se sont particulièrement focalisés sur les entreprises des secteurs « services aux collectivités » et « biens de consommation ».

Répartition des dialogues par secteur d'activité des entreprises concernées



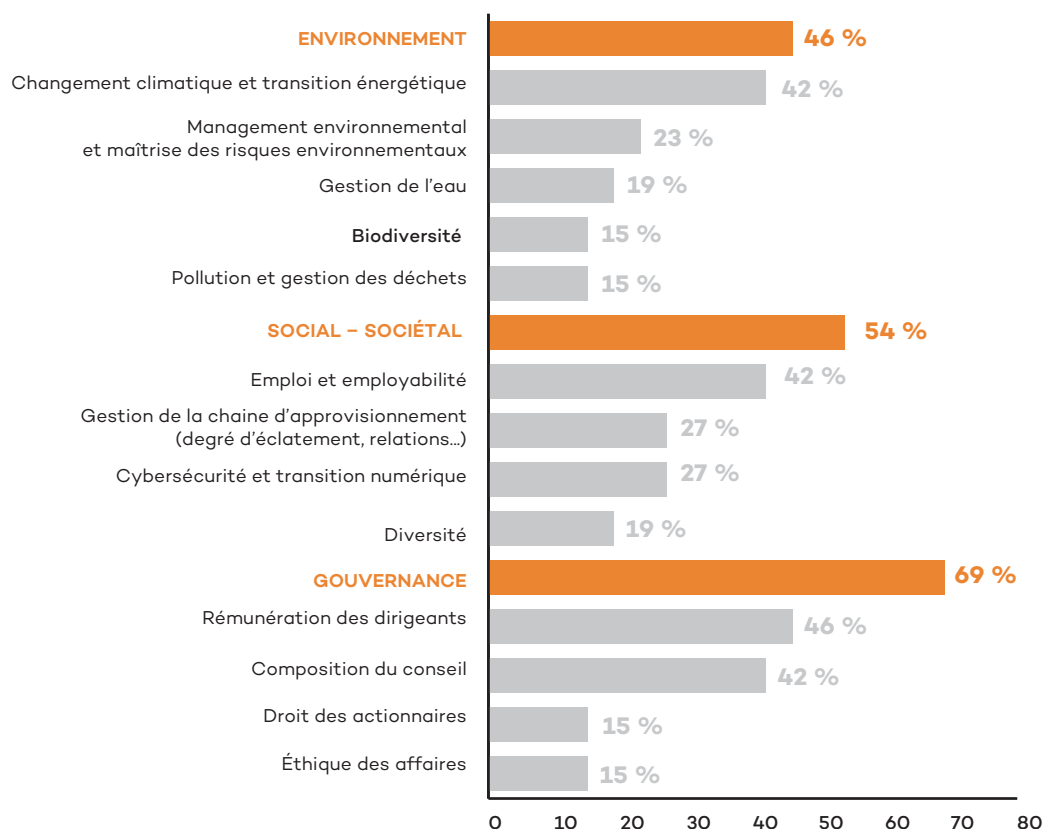
Source : Covéa Finance.

Covéa Finance identifie les enjeux ESG les plus matériels pour chaque entreprise rencontrée. Les thématiques de gouvernance sont celles qui sont le plus souvent abordées du fait des nombreux dialogues pré-AG organisés. Le changement climatique et la transition énergétique font aussi partie des thèmes récurrents, notamment du fait des échanges avec des entreprises présentes dans les fonds à thématique environnementale.

Enfin, les relations que chaque entreprise entretient avec ses fournisseurs ont constitué un axe important des différents échanges, en lien avec la loi du 21 février 2017 sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre.

Thématiques abordées lors des dialogues en 2018

(% des entretiens dans le cadre desquels la thématique a été abordée)



Source : Covéa Finance.

2.1.2.5 Exercice du droit de vote

En 2018, Covéa Finance a voté à l'intégralité des Assemblées Générales des sociétés identifiées comme prioritaires dans son périmètre de vote, ce qui correspond à 69 AG sur l'exercice et à près de 1 200 résolutions.

Covéa Finance a exercé un vote négatif pour plus de 180 résolutions. Un vote négatif correspond à un vote d'opposition, c'est-à-dire à un vote « contre » une résolution agréée par le conseil d'administration, mais aussi à un vote « pour » une résolution non agréée par le conseil.

Les votes négatifs ont essentiellement été exercés pour des résolutions ayant trait aux sujets suivants :

- la rémunération des dirigeants comme par exemple : les indemnités de départ déguisées en cas de départ volontaire d'un dirigeant, les indemnités de non-concurrence en cas de départ en retraite, le manque de transparence sur les éléments variables composant la rémunération... ;
- des autorisations d'opérations financières : augmentations de capital jugées trop dilutives et sans droit préférentiel de souscription... ;

- la nomination de membres du conseil d'administration ou de surveillance, notamment lorsque les taux d'indépendance du conseil ne sont pas jugés satisfaisants.

Le rapport détaillé des votes est disponible sur www.covea-finance.fr.

2.1.2.6 Synthèse des rapports ESG des fonds ouverts

Des rapports ESG dédiés ont été formalisés pour les OPC ouverts de Covéa Finance dont l'encours était supérieur à 500 M€ au 31 décembre 2018, ainsi que pour les fonds à thématique environnementale. Quelques éléments clés sur ces fonds sont repris dans les deux tableaux présentés ci-après.

Les fonds ISR ne font pas l'objet d'un rapport ESG dédié, mais d'un code de transparence ainsi que d'un rapport d'impact qui sont publiés spécifiquement pour ces fonds.

L'intégralité de ces rapports est disponible sur www.covea-finance.fr.

Fonds ouverts dont l'encours est supérieur à 500 M€

Fonds	Type/Composition	Actif net au 31/12/2018	Poids dans les encours de Covéa Finance	Intensité Carbone (Teq.CO ₂ /M€ de chiffre d'affaires)
Covéa Profil Dynamique	Souverain : 6,8 % Autres* : 93,2 %	512 420 551 €	0,54 %	Non significatif car < 10 % des encours sont inclus dans le périmètre de calcul de l'intensité carbone
Covéa Profil Équilibre	Souverain : 5,3 % Autres* : 94,7 %	726 617 550 €	0,76 %	
Covéa Sécurité	Crédit : 3,5 % Autres* : 96,5 %	2 061 181 634 €	2,17 %	

* Monétaire, Multigestion, Futures...
Source : Covéa Finance.

Fonds à thématique environnementale

Fonds	Type/Composition	Actif net au 31/12/2018	Poids dans les encours de Covéa Finance	Intensité Carbone (Teq.CO ₂ /M€ de chiffre d'affaires)
Covéa Aeris	Actions : 98,1 % Autres* : 1,9 %	47 140 405 €	0,05 %	49 Teq.CO ₂ /M€
Covéa Aqua	Actions : 96,4 % Autres* : 3,6 %	45 463 622 €	0,05 %	162 Teq.CO ₂ /M€
Covéa Solis	Actions : 97,4 % Autres* : 2,6 %	46 488 766 €	0,05 %	509 Teq.CO ₂ /M€
Covéa Terra	Actions : 96,6 % Autres* : 3,4 %	45 206 828 €	0,05 %	192 Teq.CO ₂ /M€

* Monétaire, Multigestion, Futures...
Source : Covéa Finance.

Pour rappel, et à des fins de comparaison, l'intensité carbone moyenne de la classe d'actif « Actions » de Covéa Finance s'élève, à fin 2018, à 274 tonnes équivalent CO₂ par millions d'euros de chiffre d'affaires.

L'intensité carbone du fonds Covéa Solis est à cet égard élevée. En effet, contrairement au fonds Covéa Aeris, il ne s'agit pas d'un fonds de décarbonation.

Covéa Solis est un fonds contribuant à la transition énergétique. L'une des thématiques du fonds a trait aux énergies fossiles de transition et le fonds est à ce titre investi dans certaines sociétés cotées ayant une intensité carbone élevée (énergéticiens engagés dans une transition vers les énergies bas carbone ou, de façon transitoire, vers des énergies fossiles moins carbonées, dites « de transition »).

2.2 Immobilier

2.2.1 Méthodologie

2.2.1.1 Principe d'analyse ESG

Pour Covéa Immobilier, les critères majeurs d'analyse sont la diminution des consommations énergétiques et de son empreinte carbone, tout en maîtrisant les coûts d'investissement nécessaires pour les obtenir. À cet effet, un suivi de ces consommations et des investissements environnementaux a été mis en place.

Afin de mesurer les efforts réalisés sur le critère environnemental, Covéa Immobilier a fait le choix de publier l'empreinte carbone des immeubles de placement qu'il gère.

2.2.1.2 Informations utilisées pour l'analyse

Les informations utiles aux analyses sont issues des bases de données des fournisseurs et des outils de contrôle de gestion internes.

Les annexes environnementales signées sur l'ensemble des baux de bureaux et de commerces d'une surface supérieure à 1 000 m² ont vocation à sensibiliser les locataires aux économies d'énergie, d'eau, et à la réduction des déchets.

2.2.1.3 Contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique

En matière environnementale, Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan de gaz à effet de serre des immeubles dont il est le gérant pour le compte des sociétés du Groupe.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique sur les immeubles restructurés et labellisés de 40 % sur les cinq usages réglementaires.

2.2.1.4 Adhésion à une charte, code, initiative ou obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG

L'engagement de Covéa immobilier, et de ce fait de l'ensemble du groupe Covéa, se traduit également par la signature de chartes de développement durable (gestion de l'eau de la ville de Paris, charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, plan développement durable pour les bâtiments tertiaires, CircoLab pour le développement de l'économie circulaire dans l'immobilier...).

2.2.2 Résultats

2.2.2.1 Audit et instrumentation des bâtiments

À fin 2018, plus de 140 bâtiments ont été audités, parmi lesquels plus de 70 ont été équipés d'instruments de mesure. Les exploitants des immeubles ont également fourni des éléments complémentaires sur le comportement des installations. Les résultats de ces différentes études ont permis à Covéa Immobilier de classer les immeubles et de mettre en place des plans d'actions pour les plus consommateurs d'énergie.

2.2.2.2 Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique

L'indicateur retenu pour mesurer l'activité immobilière en matière de climat et de contribution à la transition énergétique est l'empreinte carbone. Le périmètre retenu couvre le patrimoine placement géré directement par Covéa Immobilier.

Le calcul de l'empreinte carbone a été réalisé en retenant les Scopes 1 et 2, c'est-à-dire jusqu'à la prise en compte des émissions indirectes qui résultent de la consommation directe d'énergie (cf. page 25).

Le patrimoine a été scindé entre les bureaux/commerces et le résidentiel afin de pouvoir analyser distinctement les immeubles gérés selon deux grandes catégories.

À des fins de comparaison, l'empreinte carbone est présentée sous la forme des tonnes eq.CO₂ par mètre carré ainsi que des tonnes eq.CO₂ rapportées au montant des loyers bruts.

Au 31 décembre 2018, l'empreinte carbone des actifs de placement immobilier s'élevait à :

Empreinte carbone	Bureaux/Commerces		Résidentiel	
	2018	2017	2018	2017
Tonnes eq.CO ₂ / m ²	0,019	0,020	0,024	0,026
Tonnes eq.CO ₂ / loyer en K€	0,063	0,065	0,106	0,118

Une amélioration sensible positive de l'empreinte carbone est à souligner entre 2017 et 2018.

2.2.2.3 Investissement et aspect sociétal/social

Vingt-trois logements sociaux ainsi qu'un équipement pour la petite enfance (crèche) sont en cours de construction sur le chantier du 46 avenue de Breteuil,

à Paris, avec pour objectif une certification « Habitat et Environnement » pour une surface totale de 1 480 m² environ. Ces surfaces seront louées à un bailleur social.

Réactions/ changements effectués

3.1	Valeurs mobilières	31
3.2	Immobilier	35

3.1 Valeurs mobilières

Covéa Finance a fait le choix, pour la seconde année, de formaliser un tableau de suivi des objectifs qui lui permet de suivre l'évolution de ses travaux et engagements. La matérialisation de ce support est issue des échanges de Covéa Finance avec les émetteurs sur les bonnes pratiques.

Type	Objectifs 2018	Développement en 2018	Illustrations 2018	Statut	Objectifs 2019
Collaboration avec les associations de place	Continuer à participer et collaborer dans les associations de place afin d'enrichir ses connaissances, partager avec ses pairs, faire avancer les bonnes pratiques.	Contribution à 3 groupes de travail de la FFA et à une initiative conjointe Medef-FFA-AFG en lien direct avec l'ESG.	Contribution à la publication de deux guides de la FFA sur les politiques d'engagement et d'exclusions ESG ainsi que sur le risque ESG climat et les scénarios 2 °C.		Poursuivre notre contribution aux travaux de place, notamment dans le cadre des groupes de travail de l'AFG et de la FFA.
			Contribution à la rédaction du « cadre opérationnel pour un dialogue constructif entre investisseurs et entreprises » publié conjointement par l'AFG, la FFA et le Medef.		
Communication Client	Renforcer la collaboration avec les équipes du Groupe Covéa et contribuer à pérenniser la gouvernance Groupe sur l'ESG ainsi que l'évolution des rapports ESG dans le temps.	Pérennisation de la « <i>Task Force</i> art. 173 ». Poursuite de la participation de Covéa Finance aux comités RSE de Covéa tenus en 2018.	Huit réunions « <i>Task Force</i> art. 173 » réunissant des membres de la Direction générale Investissements de Covéa, de la Direction RSE de Covéa, de Covéa Immobilier et de Covéa Finance. Participation à 4 comités RSE de Groupe Covéa en 2018.		Poursuivre la collaboration mise en place avec toutes les équipes de Covéa concernées par les sujets relatifs à l'ESG.
	Mise à disposition de visuels pédagogiques sur l'ESG, et participation aux actions commerciales vis-à-vis des clients hors Groupe sur les aspects ESG (en lien avec nos objectifs triennaux).	Participation des équipes ESG à plusieurs événements au cours desquels la gamme de fonds à thématique environnementale a été présentée aux investisseurs. Participation à la production de supports informatifs sur ces fonds. Contribution au groupe de travail de la FFA relatif à la sensibilisation des souscripteurs qui doit permettre de renforcer la pédagogie sur les enjeux de l'ESG.	Participation des équipes ESG au salon Patrimonia et à des rendez-vous investisseurs à Lille et Strasbourg, qui ont notamment permis de présenter la politique ESG de Covéa Finance et sa gamme de fonds à thématique environnementale.		
Application des principes de Covéa Finance	Poursuivre l'exercice d'introspection et de cohérence ESG/RSE.	Les exercices ont été réalisés et leurs résultats sont désormais présentés chaque année en comité de Direction. Ces deux exercices ont été qualifiés de satisfaisants et n'ont pas donné lieu à d'actions correctrices.	L'équipe RH a participé pour la première fois à l'exercice bien que Covéa Finance ne soit pas soumise elle-même à la RSE.		Poursuivre ces exercices de cohérence.
	Faire noter Covéa Finance chaque année, par l'équipe multigestion, selon les critères d'appréciation de la grille de sélection des SGP tierces.				
	Publier un Rapport ESG public chaque année.	Publication du 3 ^e rapport ESG de Covéa Finance.	Rapport ESG publié sur www.covea-finance.fr .	Poursuivre la publication annuelle d'un rapport ESG.	

Réalisé
 En cours
 À développer

Type	Objectifs 2018	Développement en 2018	Illustrations 2018	Statut	Objectifs 2019
ESG	Engager la phase 2 du projet ESG (maintenance, développement de l'outil interne) et : <ul style="list-style-type: none"> former les équipes à l'utilisation de l'outil ESG interne ; continuer à faire évoluer l'outil informatique au regard des besoins internes. 	Développement et déploiement d'un outil propriétaire ESG.	Covéa Finance a œuvré au développement d'un outil ESG propriétaire qui a été déployé progressivement en toute fin d'année 2018 et début d'année 2019 auprès notamment des équipes de gestion et de recherche. Un guide utilisateur a été élaboré. L'outil ESG lancé en 2018 fera l'objet d'évolutions en 2019 pour y intégrer de nouvelles fonctionnalités, et notamment l'appréciation des émetteurs souverains.		Développer une seconde version de l'outil propriétaire ESG afin d'y intégrer des modules complémentaires (consolidation des résultats d'appréciations ESG par secteur ou par portefeuille). Former les équipes à l'utilisation de l'outil ESG interne et les consulter afin d'identifier les prochaines évolutions à apporter à cet outil.
	Poursuivre l'application du processus de révision annuelle des politiques en fonction du déploiement de l'ESG.	Révision annuelle de l'ensemble des politiques en 2018 qui a été validée et comité de direction.	Les politiques suivantes ont été révisées en 2018 et publiées sur www.covea-finance.fr : politique ESG, politique de vote, politique d'engagement et politique d'exclusion.		Poursuivre l'application du processus de révision annuelle en fonction du déploiement de l'ESG.
	Rendre compte de l'application des politiques annuellement dans le rapport ESG.	Production de <i>reporting</i> permettant de rendre compte de l'application des politiques.	Un tableau de correspondance dédié permet d'identifier les <i>reporting</i> rendant compte de l'application des dites politiques.		Poursuivre la production de <i>reporting</i> rendant compte de l'application des politiques de Covéa Finance ayant trait à l'ESG.
	Approfondir les études sur les classes d'actifs déjà intégrées au périmètre ESG.	Refonte des fiches d'analyse ESG. Élargissement du périmètre d'analyse des émetteurs souverains, refonte de la grille d'appréciation des émetteurs souverains.	Intégration dans les fiches d'analyse ESG d'éléments relatifs aux ODD des Nations Unies, et d'une appréciation de la « performance carbone » de l'entreprise par rapport à ses pairs. Élargissement du périmètre d'analyse pour la poche Obligations souveraines. Appréciation ESG de 51 pays en 2018 contre 22 en 2017.		Poursuivre la refonte de nos grilles d'appréciation ESG des entreprises privées.
	Renforcer la prise en compte des référentiels internationaux comme les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.	Intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies dans les appréciations des entreprises privées réalisées par les analystes ESG.	Les fiches d'analyses ESG (émetteurs privés) ont fait l'objet d'une refonte, fin 2018, afin d'y intégrer des éléments relatifs aux ODD.		Approfondir la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en participant notamment à des groupes de travail de place.
	Poursuivre l'intégration de critères ESG à la multigestion.	Intégration de critères ESG dans les questionnaires « Société de gestion de portefeuille » utilisés par les équipes de multigestion.			
	Atteindre un % d'émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse ESG suffisamment élevé pour pouvoir communiquer de façon agrégée les résultats de l'appréciation.	Couverture élargie des émetteurs souverains. Couverture plus limitée à fin 2018 des entreprises privées (actions et crédit) qui ne permet par la publication d'un indicateur agrégé « appréciation moyenne ESG » par portefeuille.	Cf. détail du taux de couverture ESG par classe d'actif - page 8.		Renforcer le % des entreprises privées détenues en portefeuille (actions ou crédit) couvertes par une analyse ESG. Publier un taux de couverture et un résultat agrégé.

■ Réalisé ■ En cours ■ À développer

Type	Objectifs 2018	Développement en 2018	Illustrations 2018	Statut	Objectifs 2019
ESG (suite)	Renforcer l'appropriation de l'ESG en interne via la formation de chaque nouveau collaborateur à l'ESG en intégrant une formation dédiée dans le parcours découverte (circuit de formation dédié aux nouveaux collaborateurs).	Intégration d'un module ESG au parcours découverte interne.	En 2018, 30 nouveaux arrivants ont été formés à l'ESG au cours du parcours découverte.		Renouveler la formation ESG des salariés en poste.
	Renforcer l'appropriation de l'ESG en interne via la formalisation des procédures spécifiques à l'ESG.	Mise à jour et formalisation de procédures ESG en lien avec l'évolution des attributions de l'équipe d'analystes. Travail en cours, qui sera poursuivi en 2019.			Poursuivre la formalisation des procédures ESG en interne.
	Déployer de manière automatisée un système d'alerte ESG en 2018.	Un système d'alerte automatique a été prévu dans le cadre du déploiement de l'outil ESG propriétaire mais n'est pas encore fonctionnel à fin 2018.			Déployer un système d'alerte ESG automatisé en 2019.
Environnement et Climat	Développer de manière plus généralisée le calcul de l'intensité carbone sur les portefeuilles.	Déploiement d'un module dédié au calcul de l'intensité CO ₂ dans l'outil interne ESG.	Publication de l'intensité carbone mensuelle des fonds à thématique environnementale, à partir des données mises à disposition dans l'outil interne ESG.		Pas d'objectif complémentaire en 2019 sur le Co, mais une étude pour élargir le suivi de l'environnement à d'autres critères que le CO ₂ .
	Approfondir le concept de « part verte » en poursuivant le dialogue avec les émetteurs et avec nos prestataires de données sur cet indicateur.	Cette donnée nous est fournie sur le périmètre des actifs souverains. Elle n'est en revanche pas encore disponible pour les poches actions et crédit.			Poursuivre le dialogue avec les émetteurs et avec nos prestataires de données afin d'obtenir cette donnée sur les 3 poches actions, crédit et souverain.
	Identifier des opportunités sur les produits liés à l'ESG : Sur les obligations vertes : <ul style="list-style-type: none"> • application du mode opératoire interne de contrôle et d'évaluation des obligations vertes ; • production de reportings dédiés ; • développement de pratiques d'engagement sur les obligations vertes. 	Le mode opératoire défini en interne visant à contrôler la qualité des obligations vertes a été appliqué en 2018 à l'ensemble des émissions auxquels Covéa Finance a souscrit. Un reporting dédié a été mis en place. L'émission d'obligations vertes est un sujet abordé à l'occasion des dialogues actionnaires mais n'a pas constitué en 2018 un motif de dialogue à part entière.	18 obligations vertes, émises par des émetteurs souverains comme privés ont fait l'objet d'un contrôle par l'équipe d'analystes ESG. Un reporting dédié a été mis en place, à fréquence trimestrielle. Ce dernier intègre les résultats du contrôle réalisé par l'équipe ESG.		Obtenir la labellisation d'un second fonds ISR.
	Lancer une gamme de fonds à thématique environnementale.	Lancement d'une gamme de fonds à thématique environnementale en juin 2018. Notons aussi la participation de l'équipe ESG à l'audit ayant abouti à la labellisation ISR du fonds Covéa Actions Solidaires.	Les 4 fonds à thématique environnementale composant la gamme font l'objet de rapports ESG dédiés, publiés en annexe de leurs rapports annuels.		

■ Réalisé ■ En cours ■ À développer

Type	Objectifs 2018	Développement en 2018	Illustrations 2018	Statut	Objectifs 2019
Engagement vis-à-vis des émetteurs	<p>Promouvoir les bonnes pratiques et utiliser son influence en tant qu'actionnaire <i>via</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> la poursuite du dialogue avec les émetteurs. 	Poursuite et intensification de la campagne de dialogue actionnarial initiée en 2017.	Covéa Finance a mené sa campagne de dialogue actionnarial 2018, rencontrant 26 entreprises (contre 17 en 2017).		Poursuivre et intensifier le dialogue actionnarial avec les entreprises, avec une attention particulière pour les entreprises sélectionnées dans nos fonds à thématique environnementale.
	<ul style="list-style-type: none"> l'élargissement du périmètre de vote (poursuite de l'élargissement aux actions américaines). 	Covéa Finance a voté à l'intégralité des AG identifiées en début de période dans son périmètre de vote. Notons en revanche que l'élargissement du périmètre de vote aux Assemblées Générales aux États-Unis, initialement prévu en 2018, a été suspendu en raison de complexités juridiques et administratives.	En 2018, Covéa Finance a voté à l'intégralité des Assemblées Générales des sociétés identifiées comme prioritaires dans son périmètre de vote, ce qui correspond à 69 AG sur l'exercice et à près de 1 200 résolutions.		Identifier un mode d'engagement collectif qui nous corresponde.
Risques ESG	<p>Développer une meilleure connaissance des risques et approfondir les travaux avec les équipes risques internes.</p>	<p>Participation aux travaux de place sur le sujet (FFA) et sensibilisation des équipes des risques de Covéa sur le sujet du risque climatique.</p>	<p>En 2018, Covéa Finance a contribué à la publication d'un guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement dans le cadre d'un groupe de travail de la FFA (« risques ESG climat et scénarios 2 °C »).</p>		<p>Covéa Finance souhaite poursuivre en 2019 le travail engagé sur l'appréciation des risques embarqués en portefeuille par secteur. Dans un second temps, l'équipe ESG prévoit d'évaluer les émetteurs détenus en portefeuille en fonction de leur stratégie et des actions mises en œuvre par ces mêmes entreprises.</p>
		<p>Travail en cours de matérialisation de l'exposition de Covéa Finance aux différents risques ESG, en lien avec les équipes risques internes.</p>	<p>Covéa Finance s'appuie sur ce guide, publié en novembre 2018, dans le cadre de ses travaux en cours sur l'évaluation des risques ESG embarqués dans ses portefeuilles.</p>		

Réalisé
 En cours
 À développer

3.2 Immobilier

Les actions se veulent simples, efficaces, pragmatiques et rentables sur le court ou le moyen terme.

Des moyens humains et financiers importants ont été dédiés à cette démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale du patrimoine de placement, et les premiers résultats sont significatifs avec, à fin 2018 :

- 67 000 m² de projets tertiaires livrés depuis 2012 avec une labellisation ou une certification environnementale ;
- 51 631 m² de projets tertiaires certifiés « HQE Exploitation » et/ou « BREEAM in use » ;
- 29 000 m² de projets tertiaires qui sont en cours de développement et qui bénéficieront d'une certification environnementale.

Ainsi, 40 % de notre patrimoine total a fait l'objet d'une labellisation et/ou certification depuis 2012 et 95 % des bâtiments rénovés depuis 2012 ont fait l'objet d'une certification et/ou labellisation.

À ceci s'ajoutent de nombreuses actions, avec une rentabilité à court ou à moyen terme, qui ont été réalisées :

- optimisation de la gestion du chauffage ;
- installation d'équipements hydro-économiques ;
- diminution du stockage de l'eau chaude sanitaire ;
- mise en place de thermostats d'ambiance ;
- déploiement des éclairages LED ;
- remplacement de chaudière.

Le développement durable est donc clairement perçu comme une donnée fondamentale à prendre en compte pour une gestion pérenne du parc immobilier de Covéa.

À titre d'exemple, les immeubles suivants ont été certifiés à l'occasion de travaux de restructuration en 2018 :

Immeuble	Surface	Livraison	Certificats obtenus
Nord Pont (Montparnasse) Quatorze IG, Paris 14 ^e	37 910 m ²	2018	HQE exploitation Excellent Breeam in Use Very Good
Sequana Rive Gauche 83-93, quai Panhard et Levassor, Paris 13 ^e	20 484 m ²	2018	Breeam in Use Good & Very Good
Thémis Boulevard Douaumont, Paris 17 ^e	10 339 m ²	2018	E+C- HQE Excellent Breeam Excellent BBCA efficacité+
Kléber – Lauriston 4/6/6bis avenue Kléber, Paris 16 ^e	11 000 m ²	2018	HQE Excellent Breeam Very Good



SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.eu

@groupecovea sur    